

Septembre 2024

RAPPORT N°19.35



Institut des Études
et de la Recherche
sur le Droit et la Justice

La mixité genrée à l'épreuve de la prison

Recherche interdisciplinaire sur les interactions, espaces et temps mixtes en détention

Sous la direction de

**Coline CARDI, Anaïs HENNEGUELLE,
Anne JENNEQUIN, Corinne ROSTAING**

Annexes



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



Annexe 1A : Cadre juridique - Mixité et non mixité en établissement pénitentiaire

Nature du texte	Dispositions pertinentes	Dispositions générales
<p>Code pénitentiaire</p> <p>Titre préliminaire</p>	<p>L. 6</p>	<p><i>L'administration pénitentiaire garantit à toute personne détenue le respect de sa dignité et de ses droits. L'exercice de ceux-ci ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles résultant des contraintes inhérentes à la détention, du maintien de la sécurité et du bon ordre des établissements, de la prévention de la récidive et de la protection de l'intérêt des victimes. Ces restrictions tiennent compte de l'âge, de l'état de santé, du handicap, de l'identité de genre et de la personnalité de la personne détenue.</i></p>

Mixité des personnels de surveillance : le recrutement		
<p>Code général de la fonction publique</p> <p>Section « Protection contre les discriminations liées au sexe »</p>	<p>L. 131-2</p>	<p><i>Aucune distinction ne peut être faite entre les agents publics en raison de leur sexe.</i></p>
	<p>L. 131-3</p>	<p><i>Aucun agent public ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.</i></p>
	<p>L. 131-4</p>	<p><i>Des recrutements distincts pour les femmes ou les hommes peuvent, exceptionnellement, être prévus lorsque l'appartenance à l'un ou à l'autre sexe constitue une condition déterminante de l'exercice des fonctions.</i></p>

<p>Code général de la fonction publique</p> <p>- Chapitre V : Recrutement par concours</p> <p>Sous-section : Organisation des concours dans la fonction publique de l'Etat</p>	<p>L. 325-24</p>	<p><i>La liste des corps pour lesquels des recrutements distincts pour les hommes ou pour les femmes peuvent être organisés en application de l'article L. 131-4 est fixée après avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et des comités sociaux compétents.</i></p>
<p>Décret n°82-886 du 15 octobre 1982</p> <p>portant application de l'article 18 bis de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires</p>	<p>Annexe</p>	<p>LISTE DES CORPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargés d'éducation des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. - Corps des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire : corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire.
<p>Arrêté du 20 août 2007</p> <p>fixant le pourcentage de femmes et d'hommes pouvant être nommés en qualité d'élève surveillante et élève surveillant de l'administration pénitentiaire à l'issue d'un concours pour le</p>	<p>Article 1^{er}</p>	<p>Le pourcentage de nominations de femmes et d'hommes en qualité d'élève surveillante et d'élève surveillant de l'administration pénitentiaire pouvant être prononcées à l'issue d'un concours pour le recrutement de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire est fixé ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les femmes : 15 % de l'ensemble des nominations prononcées à l'issue de ce concours ; - pour les hommes : 85 % de l'ensemble des nominations prononcées à l'issue de ce concours.

recrutement de surveillantes et surveillants des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire	Article 2	« <u>Par dérogation</u> aux dispositions prévues à l'article 1 ^{er} , la limite opposable à l'un des deux sexes est supprimée lorsque l'application du taux aurait pour effet de ne pas permettre de procéder à l'ensemble des recrutements prévus par l'arrêté d'ouverture du concours ou par l'arrêté fixant le nombre de postes offerts au concours ».
--	-----------	--

Mixité et non-mixité des personnels et des personnes détenues		
Code pénitentiaire	D. 211-2	« <i>Le personnel masculin n'a accès au quartier des femmes que sur autorisation du chef de l'établissement</i> ».
	R. 211-1	« <i>les femmes détenues ne sont surveillées que par des <u>personnes de leur sexe</u>. Toutefois, l'encadrement peut comporter des personnels masculins</i> »
Code de la justice pénale des mineurs	Article 2 du règlement intérieur type des établissements pénitentiaires spécifiques aux mineurs détenus, annexe à l'article R. 124-3	« <i>Les personnes détenues mineures de sexe féminin sont hébergées dans les unités prévues à cet effet sous la surveillance des <u>personnels de leur sexe</u>. Toutefois, l'encadrement peut comporter des personnels masculins</i> »
Code pénitentiaire	R.225-3	« <i>Les personnes détenues ne peuvent être fouillées que par des <u>agents de leur sexe</u> et dans des conditions qui, tout en garantissant l'efficacité du contrôle, préservent le respect de la dignité inhérente à la personne humaine</i> »

Non-mixité des personnes détenues : l'hébergement séparé

L'hébergement séparé pour les personnes détenues majeures

Code pénitentiaire	R. 211-1	<i>Les hommes et les femmes sont détenus dans des établissements pénitentiaires distincts ou dans des quartiers distincts d'un même établissement.</i> <i>Dans ce dernier cas, toutes dispositions doivent être prises pour qu'<u>aucune communication entre les uns et les autres ne soit possible</u>, à l'exception des activités organisées sur le fondement des dispositions de l'article L. 411-3</i>
---------------------------	----------	--

L'hébergement séparé pour les personnes détenues mineures

Code de la justice pénale des mineurs	L. 124-1	<i>Les mineurs sont détenus, dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, soit au sein du quartier pour mineurs d'un établissement pénitentiaire ou d'une unité spéciale pour mineures au sein d'une maison d'arrêt, soit dans un établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs, garantissant l'intervention continue d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse.</i>
	R. 124-9	<i>La liste des établissements pénitentiaires dans lesquels les mineurs sont incarcérés est fixée par arrêté du garde sceaux, ministre de la justice, aux articles 1 à 3 de l'annexe 1 du présent code.</i>
	Article 51 du règlement intérieur type des établissements pénitentiaires spécifiques aux mineurs détenus, annexe à l'article R. 124-3	<i>« les personnes détenues mineures de sexe féminin sont hébergées dans les unités prévues à cet effet »</i>

Code de la justice pénale des mineurs	Annexe 1 – article 3 (arrêté du 27 mai 2021)	<p><i>La liste des unités affectées à la prise en charge des mineures prévue à l'article R. 124-9 est fixée comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>unité de l'établissement spécialisé pour mineurs de Lavaur (Tarn) ;</i> - <i>unité de l'établissement spécialisé pour mineurs de Quiévrechain (Nord)</i> - <i>unité de l'établissement spécialisé pour mineurs du Rhône (Meyzieu, Rhône) ;</i> - <i>unité de la maison d'arrêt des femmes de Marseille-Les Baumettes (Bouches-du-Rhône) ;</i> - <i>unité de la maison d'arrêt des femmes d'Epinal (Vosges) ;</i> <i>unité de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis (Essonne) ;</i> - <i>unité du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes (Ille-et-Vilaine).</i>
--	---	--

Mixité des activités entre personnes détenues		
Mixité des activités entre personnes détenues majeures		
Code pénitentiaire	L. 411-3	« <i>Les activités sont organisées de façon mixte, sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité des établissements.</i> »
Mixité des activités entre personnes détenues mineures		

Code de la justice pénale des mineurs	Article 51 du règlement intérieur type des établissements pénitentiaires spécifiques aux mineurs détenus, annexe à l'article R. 124-3	<i>Les activités organisées dans les établissements pénitentiaires accueillant des personnes détenues mineures <u>peuvent</u> admettre des détenus des deux sexes.</i>
--	---	--

Déontologie du service public pénitentiaire		
Code pénitentiaire	R. 120-2	<p><i>Le code de déontologie du service public pénitentiaire s'applique :</i></p> <p><i>1° Dans les conditions déterminées par les dispositions des articles R. 122-1 à R. 122-24 du chapitre II du présent titre, aux personnels, fonctionnaires et agents non titulaires, de l'administration pénitentiaire tels que définis par les dispositions de l'article L. 113-1, dans le respect des règles les régissant ;</i></p> <p><i>2° Dans les mêmes conditions, à l'exclusion des articles R. 122-2, R. 122-8, R. 122-21, R. 122-24, R. 822-1, R. 832-1, R. 842-1, R. 852-4, R. 862-5 et R. 872-5, aux membres de la réserve civile pénitentiaire prévue par les dispositions de l'article L. 114-1, qui sont assimilés aux personnels pénitentiaires pour ce qui est des règles pénitentiaires auxquelles ils sont soumis ;</i></p> <p><i>3° Dans les conditions déterminées par les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-5 du chapitre III du présent titre, aux personnes physiques et aux agents des personnes morales de droit public ou privé, concourant au service public pénitentiaire en vertu d'une habilitation ou d'un agrément.</i></p>

	R. 120-3	<i>Le code de déontologie du service public pénitentiaire est remis individuellement par l'administration pénitentiaire à chacune des personnes auxquelles il s'applique. Il est affiché dans les établissements et services pénitentiaires. Cet affichage est réalisé de telle façon que le code de déontologie soit également porté à la connaissance des personnes placées sous main de justice.</i>
	R. 121-3	<i>Tout manquement aux devoirs définis par le code de déontologie du service public pénitentiaire expose son auteur à une sanction disciplinaire ou au retrait, dans les conditions fixées par le présent code, du titre en vertu duquel il intervient au sein des services de l'administration pénitentiaire, sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale.</i>
	R. 122-1	<i>Le personnel de l'administration pénitentiaire est loyal envers les institutions républicaines. Il est intègre, impartial et probe. Il ne se départit de sa dignité en aucune circonstance.</i>
	R. 122-3	<i>Le personnel de l'administration pénitentiaire doit s'abstenir de tout acte, de tout propos ou de tout écrit qui serait de nature à porter atteinte à la sécurité et au bon ordre des établissements et services et doit remplir ses fonctions dans des conditions telles que celles-ci ne puissent préjudicier à la bonne exécution des missions dévolues au service public pénitentiaire.</i>
	R. 122-5	<i>Les personnels de l'administration pénitentiaire se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions.</i>
	R. 122-7	<i>Le personnel qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent code doit s'efforcer de les faire cesser et les porter à la connaissance de sa hiérarchie. Si ces agissements sont constitutifs d'infractions pénales, il les porte également à la connaissance du procureur de la République.</i>

	R. 122-10	<i>Le personnel de l'administration pénitentiaire exerce ses missions dans le respect absolu des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et de leurs droits. Il s'interdit à leur égard toute forme de violence ou d'intimidation. Il ne manifeste aucune discrimination. Il ne doit user ni de dénomination injurieuse, ni de tutoiement, ni de langage grossier ou familier. Il manifeste le même comportement à l'égard de leurs proches.</i>
	R. 122-12	<i>Le personnel de l'administration pénitentiaire doit en toute circonstance se conduire et accomplir ses missions de telle manière que son exemple ait une influence positive sur les personnes dont il a la charge et suscite leur respect.</i>
	R. 122-14	<i>Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut occuper les personnes qui lui sont confiées à des fins personnelles, ni accepter d'elles, directement ou indirectement, des dons et avantages de quelque nature que ce soit.</i> <i>Il ne peut se charger d'aucun message et d'aucune mission, acheter ou vendre aucun produit ou service pour le compte des personnes qui lui sont confiées.</i> <i>Il ne peut leur remettre ni recevoir d'elles des sommes d'argent, objets ou substances quelconques en dehors des cas prévus par la loi.</i> <i>Il ne doit permettre ni faciliter aucune communication non autorisée par les textes entre personnes détenues ou entre les personnes détenues et l'extérieur.</i> <i>Il ne doit pas agir, que ce soit de façon directe ou indirecte, auprès des personnes qui lui sont confiées pour influencer sur leurs moyens de défense ou le choix de leurs défenseurs.</i>

	R. 122-15	<p><i>Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut entretenir sciemment avec des personnes placées par décision de justice sous l'autorité ou le contrôle de l'établissement ou du service dont il relève, ainsi qu'avec les membres de leur famille ou leurs amis, de relations qui ne seraient pas justifiées par les nécessités du service.</i></p> <p><i>Cette interdiction demeure pendant une période de cinq années à compter de la fin de l'exercice de ladite autorité ou dudit contrôle matérialisée par :</i></p> <p><i>1° La cessation des fonctions au sein de l'établissement ou du service du personnel ;</i></p> <p><i>2° Le transfèrement dans un autre établissement ou service de la personne détenue ;</i></p> <p><i>3° La levée d'écrou de la personne détenue.</i></p> <p><i>Lorsqu'il a eu de telles relations avec ces personnes antérieurement à leur prise en charge par le service ou l'établissement dont il relève, ainsi qu'avec les membres de leur famille ou leurs amis, le personnel de l'administration pénitentiaire en informe le chef d'établissement ou le chef de service dès cette prise en charge.</i></p> <p><i>Le personnel de l'administration pénitentiaire ayant des liens familiaux avec des personnes placées par décision de justice sous l'autorité ou le contrôle de l'établissement ou du service dont il relève doit également en informer son chef d'établissement ou son chef de service.</i></p>
--	-----------	---

Fautes disciplinaires susceptibles d'être commises par les personnes détenues

dans un contexte de mixité personnel pénitentiaire / personnes détenues ou entre personnes détenues

Code pénitentiaire	R. 232-4	<p><i>Constitue une faute disciplinaire du premier degré le fait, pour une personne détenue :</i></p> <p><i>1° D'exercer ou de tenter d'exercer des violences physiques à l'encontre d'un membre du personnel ou d'une personne en mission ou en visite dans l'établissement</i></p> <p><i>2° D'exercer ou de tenter d'exercer des violences physiques à l'encontre d'une personne détenue</i></p> <p><i>4° D'obtenir ou de tenter d'obtenir par violence, intimidation ou contrainte la remise d'un bien, la réalisation d'un acte, un engagement, une renonciation ou un avantage quelconque</i></p> <p><i>12° De proférer des insultes, des menaces ou des propos outrageants à l'encontre d'un membre du personnel de l'établissement, d'une personne en mission ou en visite au sein de l'établissement pénitentiaire ou des autorités administratives ou judiciaires</i></p> <p><i>13° De proférer des insultes ou des menaces à l'encontre d'une personne détenue</i></p> <p><i>16° D'inciter une personne détenue à commettre l'un des manquements énumérés par le présent article ou lui prêter assistance à cette fin.</i></p>
---------------------------	----------	--

	R. 232-5	<p><i>Constitue une faute disciplinaire du deuxième degré le fait, pour une personne détenue :</i></p> <p><i>1° De refuser de se soumettre à une mesure de sécurité définie par une disposition législative ou réglementaire, par le règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire, défini aux articles L. 112-4 et R. 112-22, ou par toute autre instruction de service ou refuser d'obtempérer immédiatement aux injonctions du personnel de l'établissement ;</i></p> <p><i>2° D'obtenir ou de tenter d'obtenir d'un membre du personnel de l'établissement ou d'une personne en mission au sein de l'établissement un avantage quelconque par des offres, des promesses, des dons ou des présents ;</i></p> <p><i>3° De mettre en danger la sécurité d'autrui par une imprudence ou une négligence ;</i></p> <p><i>4° D'imposer à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur ;</i></p> <p><i>6° De formuler dans les lettres adressées à des tiers des menaces, des injures ou des propos outrageants à l'encontre de toute personne ayant mission dans l'établissement ou à l'encontre des autorités administratives et judiciaires, ou de formuler dans ces lettres des menaces contre la sécurité des personnes ou de l'établissement ;</i></p> <p><i>16° D'inciter une personne détenue à commettre l'un des manquements énumérés au présent article ou de lui prêter assistance à cette fin.</i></p>
	R. 232-6	<p><i>Constitue une faute disciplinaire du troisième degré le fait, pour une personne détenue :</i></p> <p><i>2° D'entraver ou de tenter d'entraver les activités de travail, de formation, culturelles, culturelles ou de loisirs</i></p> <p><i>3° De communiquer irrégulièrement avec une personne détenue ou avec toute autre personne extérieure à l'établissement ;</i></p> <p><i>8° D'inciter une personne détenue à commettre l'un des manquements énumérés au présent article ou lui prêter assistance à cette fin.</i></p>

Annexe 1B : Présentation des terrains de recherche

Cette annexe présente nos quatorze terrains qui ont fait l'objet d'« immersions longues » et d'immersions plus « courtes ». Dans le premier cas, nous avons passé plusieurs jours sur le terrain et nous avons rencontré une large palette d'acteur·rices (personnel·les et détenu·es), en utilisant des méthodes recourant à l'observation et aux entretiens formels et/ou informels. Nous avons également récolté des documents utiles et dressé des plans des espaces de circulation et de détention. Dans le second cas, notre présence sur place n'a pas excédé trois journées, et pour l'un des cas nous avons simplement réalisé un entretien avec un membre de la direction pour recueillir des informations complémentaires à un terrain d'« immersion longue ».

Nous présentons ici nos sept terrains longs (dans deux maisons d'arrêt, un établissement pour mineur·es, et quatre centres de détention). Nous ajoutons à cette présentation une description de nos sept terrains courts dans des espaces plus diversifiés (UHSA, SMPR, QSL, etc.) ainsi que des recherches menées dans des établissements pénitentiaires sur deux terrains étrangers.

A. Sept terrains en immersion longue

1 - La maison d'arrêt A (MA A)

Ce terrain de recherche a été effectué par Anaïs Henneguelle sur une durée de 4 jours pleins.

L'établissement A est situé en Outre-Mer. Il comprend plusieurs quartiers : un quartier maison d'arrêt hommes (MAH), un quartier maison d'arrêt femmes (MAF), un quartier mineurs (QM, qui ne comprend que des places hommes : lorsque des filles mineures sont incarcérées, elles le sont à la MAF avec les majeures), un quartier centre de détention hommes (CDH), un quartier de semi-liberté hommes (QSLH) et un service médico-psychologique régional (SMPR). Sa capacité théorique en décembre 2018 (date du rapport d'activité fourni par l'établissement) était d'environ 500 places. Comme tous les établissements pénitentiaires ultramarins, celui-ci souffre d'une situation de surpopulation carcérale (taux d'occupation d'environ 250% pour la maison d'arrêt hommes, par exemple). De plus, les femmes y représentent moins de 5% des personnes incarcérées.

Au moment de notre passage, l'établissement comportait un total d'environ 250 personnels, dont environ 75% d'hommes et 25% de femmes.

La méthodologie adoptée ici a été uniquement qualitative. Il a d'abord été possible d'effectuer des observations non participantes dans de nombreux lieux de la détention : la direction, la MAF, le quartier mineur·es, l'Unité sanitaire, le SMPR, la MAH avec son quartier arrivants, son quartier d'isolement et son quartier disciplinaire, le centre de détention des hommes, les ateliers de travail, le centre scolaire, le centre de sports, le SPIP, les greffes et l'administration (en particulier, le service RH). Ces observations ont généralement conduit à des situations d'entretiens non enregistrés, parfois individuels et parfois collectifs, au nombre de onze au total. Il a ensuite été possible de réaliser une observation participante, en participant directement à un match de volley avec des femmes détenues et leurs deux moniteurs de sport. Il a enfin été possible de prendre des clichés des différents espaces et de réaliser des plans de la détention, ainsi que de collecter de nombreux documents (en particulier, des rapports d'activités).

Globalement, ce terrain de recherche s'est très bien déroulé : en particulier, le fait qu'une chercheuse de métropole fasse le déplacement en Outre-Mer semble avoir été très apprécié par les différent·es interlocuteur·rices rencontré·es, et le manque de travaux de recherche existants sur la question des établissements pénitentiaires situés dans les DROM-COM a souvent été pointé du doigt. Néanmoins, on peut souligner une difficulté méthodologique : le refus de la direction de l'établissement de nous laisser accéder à des personnel.les représentant·es des syndicats de l'administration pénitentiaire, du fait d'un contexte local décrit comme tendu.

2 - La maison d'arrêt B (MA B)

Ce terrain de recherche a été effectué par Coline Cardi, Anaïs Henneguelle et Corinne Rostaing sur une durée de 5 jours.

Cet établissement a été mis en service avant les années 1990 et fonctionne donc en gestion publique. Il accueille des femmes et des hommes détenu·es et se caractérise par une forte surpopulation carcérale. Il comporte deux grands bâtiments accueillant des hommes (pour une capacité totale d'environ 300 places, avec un taux d'occupation supérieur à 200% lors de notre passage) et un quartier femmes (pour une capacité bien moindre et avec un taux d'occupation supérieur à 150% lors de notre passage). La surpopulation des quartiers maisons d'arrêt, en régime portes fermées, conduit à de nombreuses tensions soulignées à la fois par les personnels et par les personnes détenues, d'autant plus que les cellules ne disposent pas de douches ce qui implique l'organisation de nombreux mouvements.

Au moment de notre passage, l'établissement comportait un total d'environ 400 personnels, dont environ 70% d'hommes et 30% de femmes (avec un ratio d'environ 70/30 au niveau des surveillant·es et de 60/40 au niveau de la direction).

La méthodologie adoptée a été à la fois qualitative et quantitative. Des observations non participantes ont été réalisées lors de la visite de l'établissement. Nous avons également observé de façon participante une activité chorale en mixité. Quatorze entretiens individuels ou collectifs ont été menés avec des membres de la direction de l'établissement, avec différent·es surveillant·es ou gradé·es (dont un syndicaliste, la responsable des activités socio-culturelles de l'un des bâtiments hommes et le responsable de la SAS) ainsi qu'avec deux femmes détenues. Nous avons en outre procédé à la distribution de près de 300 questionnaires à l'ensemble des femmes détenues et aux hommes détenus des deux bâtiments. Malheureusement, nous n'en avons récupéré qu'une partie, celle disponible directement le lendemain de cette distribution. Nous avons appris par la suite que d'autres personnes détenues ont rempli nos questionnaires plus tardivement, mais malgré nos multiples relances nous n'avons pas obtenu l'envoi de cette partie des questionnaires complétés. Cela souligne, une fois de plus, les difficultés concrètes inhérentes à la passation de questionnaires sur le terrain pénitentiaire. Nous avons finalement récupéré 34 questionnaires exploitables du côté des hommes détenus et 17 du côté des femmes détenues, ce qui est un taux de retour décevant. S'agissant des questionnaires personnels, nous en avons distribué environ 200 et récupéré 22 (de la part de 13 hommes et 9 femmes), ce qui souligne là encore les difficultés à enquêter auprès des personnels pénitentiaires.

Finalement, ce terrain de recherche s'est révélé mitigé : si l'accueil a été globalement très bon, il s'est avéré que les conditions de détention très difficiles ne nous ont pas permis de rencontrer des hommes détenus. De plus, les personnels de surveillance étaient plus prompts à parler de leurs conditions de travail, elles aussi dégradées par ricochet, que de la mixité genrée en détention. Enfin, cette ambiance délétère n'a pas facilité la

recherche de certains de nos questionnaires, perdus, qui apparaissait bien secondaire par rapport à la gestion de l'urgence du quotidien.

3 - L'Établissement pour Mineur·es (EM A)

Ce terrain de recherche a été effectué par Anne Jennequin et Corinne Rostaing sur deux jours et complété par des entretiens par visioconférence suite à la fermeture de l'établissement à l'enquête du fait de la découverte d'un cluster.

L'EM A a une capacité de 60 places, avec un petit quartier pour détenu·es arrivant·es. Il est composé de plusieurs unités dont une consacrée aux filles. Lors de notre visite, l'établissement accueillait 2 filles et 35 garçons et trois mois plus tard, il accueillait 4 filles et 38 garçons. Si l'enseignement est toujours mixte, les autres activités le sont plus rarement. À la suite d'un incident entre une jeune fille et un jeune garçon, les moniteurs de sport ont refusé de maintenir les activités sportives en mixité et la direction ne souhaite pas les leur imposer de crainte qu'ils ne les sabotent. Ponctuellement cependant, certaines activités ont lieu en mixité (comme par exemple un atelier théâtre).

La méthodologie adoptée ici a été uniquement qualitative. Des observations non participantes ont pu être réalisées au cours d'une visite de l'ensemble de l'établissement : direction et service administratif, locaux du personnel (vestiaires, chambres et salle de repos), unité filles et unités garçons, bâtiment du socio, unité sanitaire, salles de cours, ateliers (menuiserie et cuisine). À cette occasion, de nombreux entretiens individuels et collectifs ont été menés avec les personnels de direction, d'encadrement et de surveillance ainsi qu'avec des éducateur·rices de la protection judiciaire de la jeunesse. Il a aussi été possible de prendre des clichés des différents espaces ainsi que de collecter un certain nombre de documents (livret d'accueil, rapport d'activité, note de service).

Ce terrain de recherche s'est très bien déroulé. L'accueil a été chaleureux. L'ensemble des personnels rencontrés a été disponible et a répondu avec précision et bienveillance à l'ensemble de nos questions. L'entretien collectif réalisé au début du terrain a été particulièrement instructif. Alors même que nous avons obtenu du chef d'établissement l'autorisation de recourir à des enregistrements audio, nous avons choisi sur place de ne pas y recourir pour conserver une liberté de ton et une spontanéité dans les entretiens.

4 - Le Centre de Détention A (CD A)

Ce terrain de recherche a commencé par une visite de l'établissement effectuée par Anaïs Henneguelle, Louise Plumet et Zoé Ruzic, deux assistantes de recherche recrutées dans le cadre de notre projet. Malheureusement, le centre de détention a par la suite été qualifié de cluster, ce qui nous a conduit à différer notre enquête.

Le centre de détention A comporte plusieurs quartiers de femmes détenues : un quartier maison d'arrêt pour femmes et un centre de détention pour femmes, un quartier mineurs pour femmes et un quartier semi-liberté pour femmes, pour une capacité totale d'environ 300 places et une occupation équivalente.

La méthodologie adoptée ici est d'abord quantitative, le CD A constituant le deuxième des deux « établissements-tests » mono-sexués pour la passation des questionnaires (avec la MA C), que nous présentons plus loin au titre des « immersions courtes ». Les questionnaires ont été distribués par Louise Plumet et Zoé Ruzic à plusieurs dizaines de femmes détenues ainsi qu'à des personnels au début de l'année 2022. Malheureusement, l'établissement a ensuite à nouveau été déclaré cluster covid : de ce fait, l'ensemble des questionnaires distribués aux femmes détenues a été perdu et nous n'avons pu récupérer

que ceux distribués aux surveillantes et aux gradé·es, soit 43 exploitables de la part de personnels féminins et 3 de la part de personnels masculins.

Par la suite, nous avons choisi de ne pas renouveler l'expérience, d'abord pour ne pas renforcer le sentiment des personnes détenues selon lequel leur avis n'était jamais pris en considération, et ensuite car ces difficultés nous avaient d'ores et déjà fait perdre beaucoup de temps d'enquête. De plus, la distribution de questionnaires dans les établissements mixtes avait déjà commencé : la phase de test en établissements mono-sexués n'étant alors plus nécessaire, nous avons opté pour une autre approche de ce terrain, cette fois-ci qualitative. Coline Cardi et Anaïs Henneguëlle se sont alors rendues sur place l'année suivante et ont mené deux entretiens longs avec 2 collectifs de huit détenues à chaque fois. Ces *focus groups* se sont révélés très intéressants car ils ont permis d'aborder de nombreux thèmes relatifs au rapport entretenu à la féminité et à la sexualité des personnes détenues.

Suite à ces deux premiers *focus groups*, Anaïs Henneguëlle a mené trois autres entretiens sur ce terrain : l'un avec une surveillante chargée des activités, en poste depuis longtemps dans l'établissement, l'autre avec un collectif plus resserré de cinq détenues (cinq détenues avec lesquelles nous nous étions déjà entretenues longuement dans le cadre des *focus groups*), le dernier avec la directrice adjointe du centre pénitentiaire.

Globalement, ce terrain de recherche a été plutôt difficile d'accès du fait de problèmes sanitaires extérieurs : il a demandé de nombreux échanges chronophages entre l'équipe de recherche et la direction de l'établissement. Une fois l'accès au terrain possible en revanche, les entretiens ont été menés dans d'excellentes conditions.

5 - Le Centre de Détention B (CD B)

Ce terrain de recherche a été effectué par Anaïs Henneguëlle, Anne Jennequin et Corinne Rostaing sur une durée de six jours. Initialement prévu plus en amont dans le processus de recherche, il a dû être reporté pour cause de cluster dans l'établissement.

Cet établissement fait partie du programme 13 000 initié en 1987 : il fonctionne donc en gestion déléguée. Il accueille des femmes et des hommes détenu·es sur plusieurs bâtiments, pour une capacité totale d'environ 500 places dont la majeure partie est en régime portes ouvertes.

La méthodologie adoptée a été à la fois qualitative et quantitative. Des observations non participantes ont été réalisées lors de la visite de l'ensemble de l'établissement (services administratifs, quartier femmes et quartiers hommes, unité sanitaire, gymnase et terrain de sport, enseignement, ateliers, socio-culturel, vaguemestre, parloirs, salons familiaux et UVF), ainsi qu'au gré de nos déplacements effectués librement pour rencontrer les personnels et personnes détenues. Vingt entretiens individuels ou collectifs ont été menés avec la directrice et les directrices adjointes de l'établissement, des gradé·es, des conseiller·ères pénitentiaires d'insertion et de probation, des surveillant·es, les moniteurs de sport, le responsable de l'enseignement, la psychologue PEP, le responsable GEPSA ainsi qu'avec plusieurs personnes détenues hommes et femmes. Nous avons en outre procédé à la distribution de près de 500 questionnaires à l'ensemble des femmes détenues et aux hommes détenus de deux bâtiments. Nous avons récupéré 107 questionnaires exploitables du côté des hommes détenus et 35 du côté des femmes détenues, ce qui constitue un beau résultat compte tenu des faibles taux de retour généraux. S'agissant des questionnaires personnels, ils ont été pour partie remis en mains propres aux personnels de surveillance rencontrés dans les différents bâtiments, pour partie déposés aux endroits clés tels que PCI, PCH de chaque bâtiment, accueil, salle de

repos, etc. C'est ainsi en tout 200 questionnaires personnels qui ont été distribués et 33 qui ont été récupérés (14 de la part de femmes et 19 de la part d'hommes).

Nous avons été très bien accueillies. L'ensemble des personnels rencontrés s'est montré disponible et soucieux de répondre au mieux à nos questions. Les échanges ont été riches et stimulants. Les femmes détenues et les femmes surveillantes nous ont semblé plus particulièrement sensibles à notre sujet de recherche et étaient désireuses de nous parler. Nous avons pu circuler librement dans la détention et rencontrer toutes les personnes que nous souhaitions. En dépit de l'autorisation qui nous avait été donnée de faire des photos, nous n'avons pas pu en prendre, en raison de la présente constante de personnels ou de personnes détenues dans les lieux que nous souhaitions photographier.

6 - Le Centre de détention C (CD C)

Ce terrain de recherche a été effectué par Coline Cardi et Corinne Rostaing sur une durée de cinq jours.

Cet établissement ancien accueille une majorité d'hommes détenu·es et quelques femmes sur trois bâtiments, pour une capacité totale d'environ 400 places dont la majeure partie est en régime portes ouvertes.

La méthodologie adoptée a été uniquement qualitative par observations et entretiens. Outre les entretiens réalisés en face à face, deux entretiens ont en plus été menés par visio. Des observations non participantes ont été réalisées lors de la visite de l'ensemble de l'établissement (services administratifs, quartiers hommes, enseignement, ateliers, socio-culturel, unité sanitaire, SMPR), ainsi qu'au gré de nos déplacements effectués pour rencontrer les personnels et personnes détenues. Une vingtaine d'entretiens individuels ou collectifs ont été menés avec le directeur et les directrices adjointes de l'établissement, des gradés, des surveillant·es, des soignant·es ainsi qu'avec plusieurs personnes détenues hommes et femmes.

Nous avons été très bien accueillies. L'ensemble des personnels rencontrés s'est montré disponible et soucieux de répondre au mieux à nos questions. Les échanges ont été riches et stimulants. Toutes les personnes rencontrées nous ont semblé particulièrement sensibles à notre sujet de recherche et souhaitaient contribuer à la recherche. Nous avons rencontré toutes les personnes que nous souhaitions et avons pu prendre des photos.

7 - Le Centre de Détention D (CD D)

Ce terrain de recherche a été effectué par Coline Cardi (accompagnée sur une journée par Anaïs Henneguelle lors de la distribution des questionnaires) sur une durée de trois mois, à raison d'un ou deux jours par semaine au cours du printemps 2022. Cet établissement, relativement récent, fonctionne en gestion déléguée. Il comporte un quartier de détention pour hommes (d'un peu plus de 600 places réparties sur deux bâtiments), un quartier de détention pour femmes (bâtiment de 80 cellules environ) et une maison centrale.

Le temps passé sur place et l'accueil très favorable qui nous a été réservé de la part des personnels de direction, de certaines gradées et détenues a permis de réaliser un important travail de terrain. Outre la réalisation d'une douzaine d'entretiens enregistrés avec des personnels pénitentiaires et des détenues, nous avons pu mener des discussions informelles et participer à des moments d'échange quotidien (moments d'observations directes dans les bureaux des surveillants, au sein de la direction et de l'administration, des repas collectifs au mess). Cela nous a également permis de récolter une série de

documents utiles à notre enquête : courriers de détenu.es, affiches d'activités, photographie des lieux, organigramme et emplois du temps des surveillant.es.

Au niveau de l'approche quantitative, nous avons procédé à une distribution importante de questionnaires du côté des détenu·es, qui s'est cette fois déroulée sans encombre. Elle a donné lieu à la récupération de 38 questionnaires du côté des hommes détenus et de 47 questionnaires du côté des femmes détenues, ce qui souligne peut-être le plus grand intérêt des femmes relativement à cette thématique de la mixité en détention. Au niveau des personnels, les questionnaires déposés à des endroits stratégiques, mais également remis en main propre et diffusés en ligne ont permis de collecter 22 réponses exploitables (de la part de 6 personnels masculins et de 16 personnels féminins).

B. Sept terrains courts

1 - La maison d'arrêt C (MA C)

Ce terrain a été effectué sur 6 demi-journées au début de notre recherche par Anaïs Henneguelle et Killian Guillet, assistant de recherche recruté dans le cadre du projet. Cette maison d'arrêt héberge uniquement des détenus hommes et a constitué un établissement test pour la passation de nos questionnaires. Sur 100 questionnaires distribués aux détenus de trois quartiers différents (dont le quartier Respect et celui hébergeant les personnes vulnérables), 74 ont été récupérés complétés et exploitables, ce qui constitue un excellent taux de retour. Lors du dernier passage d'Anaïs Henneguelle à la maison d'arrêt C pour récupérer certains questionnaires distribués, elle a été interpellée par quelques hommes détenus qui se sont plaints à elle du caractère « orienté » et « intrusif » de certaines questions. Elle leur a alors proposé de réaliser un entretien collectif sur cette question, ce qui a eu lieu en présence de huit personnes détenues. Cet entretien s'est révélé très constructif puisqu'il a permis de réfléchir à nouveau au protocole de distribution et de récupération des questionnaires. Il a également permis de modifier la formulation de certaines questions dans le cadre des passations ultérieures. Du côté des personnels, une cinquantaine de questionnaires a été distribuée et 22 ont été récupérés.

2 - L'UHSA A

Ce terrain a été effectué sur une demi-journée par Anne Jennequin et Corinne Rostaing. Cette UHSA accueille aussi bien des hommes que des femmes, aussi bien au titre de l'hospitalisation libre (50%) que de l'hospitalisation sans consentement (50%). Lors de notre visite, deux patientes étaient hospitalisées. La composition des équipes est mixte avec une légère surreprésentation des femmes. La méthodologie adoptée a été qualitative. Des observations non participantes ont été réalisées lors de la visite des unités. Un entretien collectif a été réalisé avec les médecins responsables des unités. Des échanges informels ont également été conduits avec les personnels soignants rencontrés. Le terrain a été très instructif et l'accueil par les équipes particulièrement chaleureux.

3 - L'UHSA B

Ce terrain a été effectué sur une demi-journée par Corinne Rostaing. Cette UHSA, qui n'était pas mixte initialement, accueille à présent aussi bien des hommes que des femmes, des mineurs que des majeur·es. Lors de notre visite, 3 patientes étaient hospitalisées, une femme venait de quitter l'UHSA la veille. La composition des équipes est féminine à 70 %, les femmes étant surreprésentées parmi les infirmières et les hommes surreprésentés parmi les psychiatres et les aides-soignants. La méthodologie adoptée a été qualitative.

Des observations non participantes ont été réalisées lors de la visite des unités. Un entretien collectif a été réalisé avec les médecins responsables des unités. Des échanges informels ont également été conduits avec les personnels soignants rencontrés. L'accueil par les équipes a été particulièrement chaleureux.

4 - Le SMPR de la maison d'arrêt D

Ce terrain a été effectué sur une journée par Anne Jennequin et Corinne Rostaing. La méthodologie adoptée a été uniquement qualitative. Des observations non participantes ont été réalisées lors de la visite du service. Nous avons assisté à une réunion de service réunissant l'ensemble des personnels (médecins psychiatres, internes, infirmier·es et ergothérapeute) et ayant pour objet la présentation de nouveaux ateliers thérapeutiques et l'inscription des patients dans les ateliers en fonction de leur pathologie et des indications médicales. Des observations participantes ont été menées à l'occasion de deux ateliers en mixité, un atelier lecture collective et un atelier chorale. Les échanges et observations ont été particulièrement riches, les personnels rencontrés ont été accueillants et très disponibles pour répondre à toutes nos questions.

5 - Le QSL de la maison d'arrêt D

Ce terrain a été effectué sur une demi-journée par Anne Jennequin et Corinne Rostaing. Le QSL comporte une soixantaine de places donc environ 10 % de places femmes, 90 % de places hommes. Lors de notre visite, 4 femmes et 31 hommes y étaient pris en charge. Les équipes de surveillance sont mixtes avec $\frac{1}{3}$ de femmes et $\frac{2}{3}$ d'hommes. Si l'accueil a été bon, le terrain a été décevant : le quartier était pratiquement vide, les personnes détenues étant sorties à l'extérieur. Ensuite, la mixité de la détention est théorique car les femmes et les hommes ne se croisent pas. Les contacts se font le cas échéant à l'extérieur.

6 - L'établissement pour mineur·es B (EM B)

Ce terrain de recherche a été effectué par Corinne Rostaing. L'EM B a une capacité de 59 places. Il est composé de plusieurs unités dont une de 5 places consacrée aux filles. Il est arrivé que l'EM B accueille 7 filles en même temps, et elles ont alors occupé une unité de vie garçons de 10 places. Lors de notre visite, l'établissement accueillait 2 filles et 35 garçons. L'établissement compte plus de 80 personnels de l'administration pénitentiaire et 40 professionnel·les de la PJJ. Toutes les activités ont lieu en mixité, l'enseignement comme le sport. Des personnels masculins assurent la surveillance de toutes les unités, y compris celle des filles.

7 - Le Centre de Détention E (CD E)

Nous avons réalisé un entretien avec l'ancienne directrice du CD E. En effet, il s'agissait d'une personne ressource indispensable à la compréhension de la mise en place d'expérience d'activités et d'espaces en mixité, à laquelle elle revendique avoir beaucoup œuvré. Cela a également été l'occasion de recueillir de la documentation sur les échanges qu'elle a pu avoir avec la DI et la DAP autour de la mise en place de cette mixité.

C. Deux terrains étrangers

Deux terrains étrangers ont permis d'apporter une dimension comparative à nos analyses, en plus d'entretiens menés avec des chercheur·ses d'autres nationalités et du workshop international organisé en juin 2023. Ils ont permis la visite de quatre autres établissements. Un voyage au Danemark a dû être annulé suite à la fermeture de l'établissement du fait de la pandémie et n'a pu être reprogrammé.

1 - Terrains en Espagne

Ce terrain se compose d'un entretien par visio avec des personnes travaillant au sein de la DAP espagnoles et d'un séjour sur le terrain en Catalogne.

Pour ce qui concerne l'administration pénitentiaire catalane : Anaïs Henneguelle et Corinne Rostaing ont été reçues pendant 4 jours à Barcelone par des membres de l'administration pénitentiaire catalane. À cette occasion, elles ont pu mener des entretiens approfondis en anglais pour comprendre la politique spécifique mise en place par la Catalogne eu regard à la mixité genrée (mise en place de référent·es mixité, normalisation des rapports de genre au travail ou lors d'activité, organisation d'ateliers d'autodéfense féministe à destination des femmes détenues, etc.).

Elles ont également pu visiter deux établissements catalans, l'un sis au centre-ville de Barcelone et accueillant uniquement des femmes (Dones Barcelona), l'autre situé au Nord de la région (à près de 2h de Barcelone en train) et accueillant des femmes et des hommes (Puig de les Basses). Elles ont été accueillies dans chaque établissement par la direction qui a accepté de répondre à leurs questions, le plus souvent en anglais. Elles ont à ces deux occasions mené des entretiens collectifs informels avec des personnels de direction, des personnels de surveillance et des travailleurs sociaux et discuté avec des personnes détenues. L'accueil a été particulièrement chaleureux.

2 - Terrains en Belgique

Deux voyages en Belgique ont permis d'effectuer la visite de deux établissements, une prison de femmes située en centre ville de Bruxelles (prison de Berkandael) et une prison avec un quartier femmes et trois quartiers hommes (prison de Marche-en-Fammen) située à deux heures de voiture de Bruxelles. Corinne Rostaing a passé deux journées dans le second établissement lors de deux visites, espacées de quelques mois. Elle a bénéficié de visites collectives avec une parlementaire, une membre de la commission disciplinaire ou des chercheuses et elle a été accueillie dans chaque établissement par la direction qui a accepté de répondre à ses questions. Elle a pu, à ces occasions, mené des entretiens informels avec des personnels de surveillance et des personnes détenues, hommes et femmes. Elle a pu observer des activités en mixité. L'accueil a été particulièrement chaleureux.

Annexe 1C : Exemple de « guide matrice » pour les entretiens

Grille d'entretien pour les personnels de surveillance

1) Sur la mixité des personnels

Parlons de votre travail... (conditions, rapport au travail)

- Est-ce que vous pouvez nous parler de votre travail ?
- Quelles sont vos missions ?
- Depuis quand êtes-vous dans l'administration pénitentiaire ? Qu'est-ce qui vous a décidé à passer ce concours ?
- Comment s'est passée la découverte du milieu carcéral ?
- Est-ce difficile de travailler dans un espace fermé ?
- Que pensez-vous de vos conditions de travail ?
- Vous sentez-vous en sécurité au travail ?
- Est-ce que vous diriez que vous aimez votre travail ? (vocation)
- Est-ce qu'il y a des tâches que vous aimez faire ?
- Est-ce qu'il y a des tâches que vous n'aimez pas faire ?
- Quels sont vos horaires ? Vous arrive-t-il de travailler de nuit ?
- Comment conciliez-vous vie privée, vie professionnelle ?
- Vivez-vous loin de la prison ?
- Comment vous organisez-vous pour les repas (au mess ? si travail de nuit, préparation des repas, tour de rôle, qui fait quoi) ?

Parlons de l'organisation du travail (Equipe, Division genrée du travail)

- Comment votre travail est-il organisé en termes d'équipe ?
- Parmi ces gens, il y a des hommes et des femmes ?
- Qu'est-ce que vous faites et qu'est-ce que vous ne faites pas ?
- Qu'est-ce qu'un ou une bon.ne surveillant.e ?
- Avec quel personnel non pénitentiaire travaillez-vous ? (Composition hommes/femmes)
- Y a-t-il des postes spécifiques pour les surveillantes ?
- Y a-t-il des postes différents pour les surveillants ?

- Comment se répartissent les tâches au niveau de la surveillance, c'est-à-dire : surveillance des promenades, des douches, du travail, des mouvements, etc.

- Par exemple, comment se répartissent les tâches au niveau de la fouille ?

- Concrètement, combien faites-vous de fouilles corporelles intégrales et de fouilles par palpation par jour / semaine / mois ?

Et pour la surveillance des parloirs, ça se passe comment ?

- Au niveau des miradors, tous les surveillants et surveillantes occupent ce poste ?

- Est-ce que tout le monde participe aux interventions ?

- Concrètement, combien d'interventions faites-vous par semaine / par mois ?

- Comment expliquez-vous ces différences ?

Relations entre collègues

- Et avec vos collègues, pour vous, ça se passe comment ?

- Est-ce que ça change quelque chose d'avoir des collègues femmes (pour homme surveillant)/ des collègues hommes (pour surveillante) ?

- Avez-vous des manières différentes de travailler entre collègues (en général) ?

- Est-ce que vous observez des différences dans les manières de travailler entre les surveillantes et les hommes surveillants? (raconter des situations)

- Qu'est-ce les surveillantes apportent à la vie en détention ?

- Est-ce que vous trouvez que c'est rassurant de travailler avec des hommes (pour surveillantes) / avec des femmes (pour hommes surveillants) ?

- Mangez-vous souvent avec vos collègues ? quelle ambiance ? Quels sont vos sujets de discussions (en lien au travail) ?

- Vous arrive-t-il de voir des collègues en dehors du travail ? (fréquence, activités...) A cette occasion, cela vous arrive-t-il de parler du travail ? des détenue.es ?

- Existe-t-il des tensions entre collègues ? sur quoi portent ces tensions ? (raconter des situations)

- Dans cet univers fermé, on parle souvent de rumeurs. Sur quoi portent ces rumeurs ?

- Qui fait l'objet de rumeurs ? En tant qu'homme / femme, faites-vous l'objet de rumeurs ?

- Pensez-vous qu'il existe des formes de harcèlement au travail ? sur qui ? de la part de qui ? (harcèlement sexuel – raconter les situations)

Relations avec les détenu.es

- Et avec les détenu.es, pour vous, comment ça se passe ?

- Comment voyez-vous votre travail avec eux/elles ? (Rendre service/care/ parole, travail de communication, aux détenus vs autorité, contrôle)

- Comment voyez-vous la population que vous avez à gérer ?

- Comment trouvez-vous la bonne distance aux détenu.e.s ?

- Comment parvenez-vous à vous faire respecter ? (autorité)

- Si cela vous est arrivé, comment réagissez-vous si un.e détenu.e vous insulte ?
- Est-ce que vous avez une manière différente de gérer les détenu.es de vos collègues ? de vos collègues féminines (pour hommes surveillants) / de vos collègues masculins (pour surveillantes) ? Raconter des situations.
- En cas d'incident, vous sentez-vous obligé.e de protéger vos collègues ?
- Pensez-vous que les détenu.es entretiennent des relations différentes avec les hommes et les femmes surveillant.es ?
- Les surveillant.es sont-ils l'objet de rumeurs de la part des détenu.es ? (relance sur les surveillantes)
- Les surveillantes sont-elles plus l'objet d'agressions ou de risques de violence verbale ou physique ?
- Y a-t-il eu des « affaires » impliquant des surveillants et des surveillantes ?
- Y a-t-il eu des « affaires » impliquant des détenus et des surveillantes ? ou des femmes détenues et des gradés ?

Avis général : pour finir, revenons à la question de la féminisation du métier

Pensez-vous qu'il faudrait augmenter le nombre de femmes surveillantes ?

- Pensez-vous qu'il faut maintenir le dispositif de quotas qui limite la présence des femmes surveillantes ?
- Le fait que des hommes et des femmes travaillent ensemble a-t-il selon vous des effets positifs ou négatifs en détention hommes ? Lequel ou lesquels ?
- Aurait-elle à votre avis des effets positifs ou négatifs en détention femmes ? Lequel ou lesquels ?
- Pour le dire autrement, pensez-vous que des surveillants hommes devraient se trouver dans les quartiers femmes ?
- Quels sont pour vous les obstacles à la mise en œuvre de la mixité des personnel.les, du point de vue des personnel.les mais aussi des détenu.es ?
- Si vous êtes une femme, qu'est-ce qu'il faut faire pour s'intégrer dans un milieu masculin ? Si vous êtes un homme, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour vous intégrer en détention femmes ?

Pour les surveillants hommes

- Seriez-vous prêt à devenir surveillant en détention femmes ? Pourquoi ?
- Pensez-vous qu'être un homme vous conduit à exercer votre métier différemment ? En quel(s) sens ?
- Quelles précautions particulières prenez-vous avant de regarder par l'œillet ou quand vous surveillez les douches ?
- Quels problèmes particuliers rencontrez-vous ? (relancer éventuellement sur les questions de sexualité)
- Êtes-vous susceptible de laisser une femme travailler seule (précautions éventuelles)

Pour les surveillantes femmes

- Pensez-vous que les surveillants hommes devraient à terme être acceptés en détention femmes ? Pourquoi ?
- Pensez-vous qu'être une femme vous conduit à exercer votre métier différemment dans la détention hommes ?
- Quelles précautions particulières prenez-vous avant de regarder par l'œillet ou quand vous surveillez les douches ?
- Quels problèmes particuliers rencontrez-vous ?
- Est-ce qu'il vous arrive de travailler seule en détention ? Quelle est la réaction de vos collègues ?
- Et vous, prenez-vous des précautions si un homme travaille seul ? Et quelles "précautions" pourraient prendre une femme si "un homme travaille seul" ?

Pour les surveillant.es expérimenté.es (soit personne qui a 20 ans d'ancienneté)

- Comment s'est passée votre arrivée en détention ?

2) Sur la mixité des activités

Activités en détention (pensez que ça dépend du poste et du type de détention)

- Est-ce que vous surveillez des activités ? Lesquelles et comment ça se passe ?
- Quelles sont les activités communes aux hommes et aux femmes ?
- Ces activités qui réunissent des hommes et des femmes vous semblent-elles trop / trop peu nombreuses ? Pourquoi ?
- Quelles sont les activités auxquelles ont accès seulement les détenus hommes ? Seulement les détenues femmes ?
- Quels sont les contenus de ces activités ? Sont-ils différents selon les hommes et les femmes ?
- Pensez-vous que les activités soient les mêmes pour les hommes et les femmes. Quelles sont selon vous les différences ?
- En EPM, on a mis en place des espaces communs pour les filles et les garçons, est-ce que ce serait possible en détention pour les adultes. Avantages et inconvénients ?

Accès aux activités

- Comment s'organisent les mouvements pour limiter les échanges entre les hommes et les femmes ?
- Est-ce que les hommes et les femmes sont susceptibles de se croiser dans les espaces communs ?
- Si oui, comment cela se passe-t-il ? Comment gérez-vous ?
- Comment se passent l'accès aux soins ? Aux activités, aux événements ? Aux parloirs ? À la semi-liberté ?

- Quels sont les horaires dédiés aux hommes / aux femmes ?
- A quelles occasions les détenu.es hommes et femmes peuvent-ils se croiser ou communiquer entre eux ?
- Y a-t-il un contrôle particulier de ces échanges ? (consignes des chefs ?)
- Est-ce qu'il y a eu des incidents particuliers ?
- Et au niveau des parloirs, les détenus ont-ils ou peuvent-ils avoir des relations sexuelles ? Quelle est la tolérance à ce niveau-là ? Quel contrôle est exercé sur les parloirs notamment ?
- À votre avis, est-ce qu'il y a beaucoup de relations sexuelles au parloir ?
- *S'il ne surveille pas les parloirs*, que pensez-vous du fait que les relations sexuelles soient possibles au parloir ?
- Quelles sont les consignes des chefs en matière de contrôle de la sexualité des détenu.es ? (au parloir et en détention)
- Quels sont les problèmes que pose ou poserait la sexualité au parloir ?

Pour les surveillants d'atelier ou d'activités socio-culturelles ou de formation

- Comment gérez-vous le fait qu'il y ait des hommes et des femmes dans un même espace
- Quels sont les échanges possibles ?
- Quels types d'incidents rencontrez-vous le plus souvent ?

Activités mixtes (le cas échéant) / questions à poser à la direction de la prison ou DSPIP

- Y a-t-il des activités mixtes, des moments où détenu.es femmes et hommes sont ensemble ? Sous quelle forme ? (coprésence, échanges, croisements, activités en décalé, présent.es de vue...)
- Comment se passent ces activités mixtes ? Dans quels lieux ? À quels moments ?
- Qui anime ces moments ? Comment s'organisent-elles ? Y a-t-il un protocole spécifique ?
- Comment sont sélectionnées les femmes qui ont accès aux activités ? Et les hommes ?
- Les hommes, comme ils sont plus nombreux, sont-ils « sur-sélectionnés »? Et selon quels critères ?
- Qui décide de la mise en place de tels moments mixtes ou de leur absence ? Est-ce « imposé d'en haut » (par la DISP) ou est-ce propre à l'établissement ? Y a-t-il un contrôle de la mixité en prison ?//
- Si vous deviez présenter une activité mixte à des détenus hommes, comment le feriez-vous ? Quelle(s) mise(s) en garde adresseriez-vous ? Et à des détenues femmes ?

Ouverture, avis général autour de la mixité

- À votre avis, la gestion de la détention des femmes est-elle différente de celle des hommes ? À quel(s) niveau(x) ? (*Horaires, activités, besoins particuliers, protections périodiques...*)

- Qu'est-ce qui, à votre connaissance, est cantinable chez les hommes et pas chez les femmes ? et inversement ?

- Le fait d'incarcérer ensemble des hommes et des femmes, comme ça pu être le cas dans d'autres pays (Danemark, Espagne), aurait-elle à votre avis des effets positifs ou négatifs ? Lequel ou lesquels ? Pour votre travail ? Pour la vie en détention ? pour les détenu.e.s ?

- Quels sont pour vous les avantages et les obstacles à la mixité des détenu.es, du point de vue des personnel.les mais aussi des détenu.es ?

- Pour le dire autrement, seriez-vous favorable à une détention mixte ? (Dans quels cas?)

- Les femmes ont le droit de garder leur enfant en bas page auprès d'elles, pensez-vous que ce serait bien d'étendre ce dispositif aux pères ? En quoi la présence des enfants risque de modifier votre travail ?

Quelle(s) forme(s) pourrait prendre selon vous une augmentation de la mixité entre détenu.es ? (*Activités, événements, sport, soins, semi-liberté...*)

Informations générales sur l'enquêté.e

Âge

Poste

Ancienneté

Parcours professionnel

Situation conjugale/familiale

Aimeriez-vous travailler chez les femmes ? (ou chez les hommes)

Recherche sur les activités en prison

Nous sommes sociologues à l'université et nous menons une recherche sur les activités en prison. Nous ne faisons pas partie de l'administration pénitentiaire.

Vous êtes libre de participer ou non, mais nous avons besoin de votre témoignage : **toutes les opinions sont importantes**. Plus les réponses sont nombreuses, plus notre recherche sera intéressante.

Toutes les réponses sont **anonymes**, n'écrivez ni votre nom, ni votre numéro d'écrou. Elles ne seront lues que par l'équipe de sociologues et ne seront pas communiquées à l'administration pénitentiaire.

Merci pour votre aide ! Si vous ne souhaitez pas répondre à l'une de ces questions, passez à la suivante.

Partie 1 – Les activités en prison

1. À quelles activités participez-vous ici ? (cochez les réponses)

	Au moins une fois par jour	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Jamais
Promenade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité sportive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, laquelle ou lesquelles ?				
Activité culturelle, artistique, manuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, laquelle ou lesquelles ?				
Autre :				

2. Aviez-vous un travail avant d'entrer en prison ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

3. Avez-vous un travail en prison ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, quel type de travail ?	Si non, pour quelle raison ?
Je travaille en atelier <input type="checkbox"/>	Je ne souhaite pas travailler <input type="checkbox"/>
Je travaille comme auxiliaire <input type="checkbox"/>	Je ne peux pas travailler <input type="checkbox"/>
Autre.....	Je suis en attente de travail <input type="checkbox"/>

4. En ce moment, suivez-vous une formation ou des cours ici ?

Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquels ?

5. Quel est votre niveau d'études ?

.....

6. Où vous arrive-t-il de voir des femmes incarcérées ?

Je n'en vois jamais

J'en vois par les fenêtres ou à travers les grilles

J'en croise dans les couloirs

Autre :

7. Vous arrive-t-il de parler à des femmes incarcérées ? (plusieurs réponses possibles) Je leur parle...

par les fenêtres ou par les grilles dans les couloirs

lors des activités au travail

en formation ça ne m'arrive jamais

Autre moyen :

8. Des femmes détenues participent-elles aux activités avec vous ?

Non, jamais Oui, parfois Oui, souvent

Si oui, à quelle activité ?

Si oui, combien de femmes participent ?

9. Des femmes détenues travaillent-elles ou étudient-elles avec vous ?

Non, jamais Oui, parfois Oui, souvent

Je ne suis pas concerné : je ne travaille pas et n'étudie pas.

Si oui, quel travail ou quelle formation font-elles ?

.....

Si oui, combien de femmes sont avec vous ?

10. Y a-t-il des activités réservées aux femmes détenues ?

Oui Si oui, lesquelles ?

.....

Non Je ne sais pas

11. Si des activités comme la danse, la couture ou la coiffure étaient proposées ici...

J'aimerais y aller. Je n'irais pas.

Si oui, voudriez-vous vous y rendre...

Avec les femmes Sans les femmes

Pourquoi ?

.....

Partie 2 – Votre avis sur les activités

1. Est-ce que vous aimeriez que les activités auxquelles vous participez soient mixtes (hommes et femmes détenus ensemble) ?

Oui, certaines Précisez lesquelles :
 Oui, toutes Non, aucune Je ne sais pas

2. Pour vous, est-ce que la mixité des activités entre personnes détenues (hommes et femmes ensemble) est une bonne chose ?

Oui, toujours Oui, parfois Non, jamais

Pourquoi ?

3. Si vous participez ou avez participé à des activités mixtes, êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ? (une réponse pour chaque bloc) Lors de ces activités avec des femmes détenues...

- a. je m'habille différemment ... ou je m'habille comme d'habitude
- b. je me sens plus viril ... ou ça ne change rien
- c. je suis tranquille ... ou je suis stressé
- d. je me suis fait une amie ... ou des amies
- e. ... ou je ne me suis pas fait d'amie femme
- e. j'aime ces moments ... ou je n'aime pas ces moments

4. En général, êtes-vous d'accord avec les idées suivantes ? (une réponse pour chaque ligne) Les activités mixtes en prison...

- a. seraient plus intéressantes ... ou moins intéressantes
- b. me feraient peur ... ou me feraient plaisir
- c. se passeraient bien ... ou se passeraient mal
- d. favoriseraient la réinsertion ... ou n'auraient aucun effet sur la réinsertion

5. Les activités mixtes en prison pourraient être des occasions...

... de rencontrer quelqu'un ... d'être embêté
 Cela ne changerait rien

6. Selon vous, les activités mixtes pourraient-elles conduire, entre hommes et femmes...

- ... à des moments agréables ? oui non
- ... à des discussions intéressantes ? oui non
- ... à des tensions (insultes, etc.) ? oui non
- ... à des violences ? oui non

Autre :

7. Selon vous, les activités avec des femmes pourraient-elles conduire à des tensions entre détenus hommes ?

Oui Non

Si oui, pourquoi ?

8. Quels avantages ou inconvénients voyez-vous à la mixité des activités entre détenus femmes et hommes ?

.....

Partie 3 – Les échanges avec les personnels de surveillance

1. Quand êtes-vous en présence de surveillantes femmes ou de gradées femmes ? (une réponse par ligne)

	Plusieurs fois par jour	Une fois par jour	Une ou deux fois par semaine	Jamais
En détention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En audience	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aux parloirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lors des mouvements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lors des activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Au sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre :

2. Avec laquelle des phrases suivantes êtes-vous d'accord ?

- Il y a trop de femmes surveillantes en détention.
- Il n'y a pas assez de femmes surveillantes en détention.
- Le nombre de femmes surveillantes me convient.
- Je ne fais pas attention au nombre de femmes surveillantes.
- Pourquoi ?

3. Avec les surveillants en général, ça se passe...

... plutôt bien ... plutôt mal Autre :

4. Les échanges avec les femmes surveillantes sont plutôt... (une réponse pour chaque ligne)

- a. faciles ... ou difficiles
- b. efficaces ... ou peu efficaces
- c. drôles ... ou pas drôles
- d. apaisés ... ou conflictuels
- e. centrés sur mes problèmes ... ou peu personnels
- f. de meilleure qualité qu'avec les surveillants ... ou de moins bonne qualité qu'avec les surveillants

5. Vous est-il arrivé d'avoir des problèmes avec une surveillante ?

.....

Oui, plusieurs fois Oui, une fois Non, jamais

Si oui, quel type de problèmes ?

6. Et avec un surveillant, est-ce déjà arrivé ?

Oui, plusieurs fois Oui, une fois Non, jamais

Si oui, quel type de problèmes ?

7. Vous est-il arrivé d'avoir du soutien de la part de surveillants ?

Non, je n'ai jamais eu besoin de soutien

Non, je n'ai eu aucune aide lorsque j'en ai eu besoin

Oui, de la part d'un surveillant

Oui, de la part d'une surveillante

Si oui, pouvez-vous raconter ?

.....

8. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ? (une réponse pour chaque bloc) La présence de surveillantes femmes...

a. aide à gérer les situations de tensions

... ou est source de tensions

b. me **dérange** : je préférerais n'avoir que des surveillants

... ou me **convient** : j'aime bien voir des surveillantes

c. me **gêne** : j'ai peur qu'elles me voient nu

... ou **ne me gêne pas**

d. me **plaît** : j'essaie de les séduire

... ou me **perturbe** : j'ai l'impression qu'elles me draguent

... ou me laisse **indifférent**

9. Le fait de recevoir des ordres d'une femme surveillante...

ne me **dérange pas** me **gêne** m'est **insupportable**

10. Voyez-vous des avantages ou des inconvénients à la présence de surveillantes femmes en détention ?

.....

.....

Partie 4 – Les autres femmes ici

1. Avec quelles autres femmes êtes-vous en présence ici ? (plusieurs réponses possibles)

	plusieurs fois par jour	une fois par jour	une ou deux fois par semaine	jamais
--	-------------------------------	----------------------	------------------------------------	--------

une conseillère (CPIP)

	plusieurs fois par jour	une fois par jour	une ou deux fois par semaine	jamais
--	-------------------------------	----------------------	------------------------------------	--------

une infirmière

une femme médecin

une psychiatre ou psychologue

une formatrice ou une prof

Une aumônière ou représentante religieuse

Autre :

2. Vous est-il arrivé d'avoir des problèmes avec l'une ou plusieurs de ces femmes ?

Oui, souvent Oui, c'est arrivé Non, jamais

Si oui, avec quel type de personnels ?

Si oui, quel type de problèmes ?

3. Avez-vous des visites au parloir ?

Au moins une fois par semaine Au moins une fois par mois

Au moins une fois par an Non, jamais

4. Au parloir, qui avez-vous vu au cours du dernier mois ? (plusieurs réponses possibles)

Mère Père

Sœur(s) Frère(s)

Conjointe ou petite amie Conjoint ou petit ami

Fille(s) Fils

Copine(s) Copain(s)

Visiteuse de prison Visiteur de prison

Avocate Avocat

Autres :

5. À votre connaissance, est-il possible d'avoir des relations sexuelles au parloir classique dans votre établissement ?

Oui, je le sais Non, ce n'est pas possible

Oui, je l'ai vu Je ne sais pas

Oui, je l'ai fait

6. Avez-vous déjà bénéficié d'un "parloir famille" ou UVF ?

Oui, plusieurs fois Oui, une fois Non, jamais

7. Quelle est votre situation familiale ?

Célibataire En couple

Séparé ou divorcé

Autre :

8. Avez-vous des enfants ?

Oui Combien ? Non

9. Depuis combien de temps êtes-vous en prison ?

10. Connaissez-vous la durée de votre peine ?

Moins d'un an Entre 1 et 2 ans Entre 3 et 5 ans
 Entre 6 et 10 ans Plus de 10 ans Je suis prévenu

11. Pour quel motif ?

12. Quel est votre âge ? ans

13. Avez-vous connu d'autres établissements pénitentiaires ?

Oui Non

Si oui, y avait-il aussi des **femmes** détenues ? Oui Non

Partie 5 – Votre avis général

1. Le fait de vivre entre hommes détenus en prison, c'est... (une seule réponse par ligne)

- a. facile ... ou compliqué
- b. violent ... ou apaisé
- c. agréable ... ou insupportable
- d. beaucoup de solidarité ... ou beaucoup de rivalité

2. Selon vous, la prison est-elle plus difficile à supporter pour une femme ?

Oui Non

Pourquoi ?

3. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| J'aimerais pouvoir discuter avec plus de femmes ici | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Je souhaiterais faire plus d'activités avec des femmes ici | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les relations de séduction avec les femmes me manquent | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les relations sexuelles avec des femmes me manquent | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Entre détenus, on parle beaucoup des femmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Entre détenus, on parle beaucoup des surveillantes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

4. Êtes-vous d'accord avec les idées suivantes ?

Oui Non

- Il y a des métiers que les **femmes** ne peuvent pas faire
- Il y a des métiers que les **hommes** ne peuvent pas faire

Oui Non

- Les **hommes** ont le droit de pleurer
- Pour les **hommes**, le travail est plus important que la famille
- Pour les **femmes**, la famille est plus importante que le travail
- Un couple, c'est forcément un **homme** et une **femme**
- Les **femmes** sont les égales des **hommes**
- On parle beaucoup des droits des **femmes** mais on oublie les droits des **hommes**
- Les **femmes** doivent encore se battre pour obtenir les mêmes droits que les **hommes**
- Les **femmes** peuvent être aussi violentes que les **hommes**

5. Dans certains pays, les couples de personnes détenues peuvent vivre ensemble dans la même cellule. Trouvez-vous que c'est une bonne chose ?

Oui Non Je n'ai pas d'avis

6. Dans certains pays, les pères détenus peuvent garder leur bébé auprès d'eux dans un quartier *nursery*. Trouvez-vous que c'est une bonne chose ?

Oui Non Je n'ai pas d'avis

7. Dehors, on vit dans un monde mixte. Ici, vous êtes incarcérés entre hommes détenus. Que pensez-vous de cette situation ?

C'est normal Ce n'est pas normal

Pourquoi ?

8. Dans certains pays, hommes et femmes ne sont pas séparés en prison. En France aimeriez-vous que l'on mette en place ... ?

Oui Non

- Des **promenades** hommes et femmes ensemble
- Des **repas** préparés et pris ensemble
- Des **activités** ensemble (travail, formation, sport...)
- Des cellules individuelles (cellules femmes et cellules hommes) dans le **même quartier**

Autre :

9. Avez-vous quelque chose à rajouter ? N'hésitez pas à joindre vos commentaires sur papier libre !

.....

Merci beaucoup pour votre participation !

Recherche sur la mixité au travail

Nous sommes sociologues, nous travaillons à l'université et nous menons une recherche sur la mixité au travail.

Vous êtes libre de participer ou non, mais nous avons besoin de votre témoignage : **toutes les opinions sont importantes**. Plus les réponses sont nombreuses, plus notre recherche sera intéressante.

Toutes les réponses sont **anonymes**, n'écrivez pas votre nom. Elles ne seront lues que par l'équipe de sociologues et ne seront pas communiquées à l'administration pénitentiaire.

Merci pour votre aide ! Si vous ne souhaitez pas répondre à l'une de ces questions, passez à la suivante.

Partie 1 – Votre situation au travail

1. Où travaillez-vous actuellement ?

En détention hommes En détention femmes
Autre :

2. Est-ce votre première affectation ?

Oui Non

Si non, dans quel(s) type d'établissement(s) avez-vous déjà travaillé ?

MAH MAF EPM / quartiers mineurs
CD MC Autre

3. Quel est votre grade ?

Surveillant stagiaire / Titulaire / Principal
Brigadier / Premier surveillant / Major
Lieutenant / Capitaine / Commandant

4. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'AP ?

Moins de 3 ans Entre 4 et 10 ans
Entre 11 et 20 ans Plus de 20 ans

5. Quelle est votre tranche d'âge ?

- 30 ans 31 à 40 ans 41 à 50 ans + 50 ans

6. Où avez-vous travaillé dans le mois écoulé ? (plusieurs réponses possibles)

En détention Au QI ou au QD
Aux parloirs Au sport
Aux activités À l'USMP
À l'atelier Au greffe

Autre :

7. Au quotidien, travaillez-vous ... ?

Uniquement avec des collègues hommes
Majoritairement avec des collègues hommes
Uniquement avec des collègues femmes
Majoritairement avec des collègues femmes
Avec autant de collègues hommes que femmes

Autre :

8. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui, toujours	Oui, souvent	Non, jamais
J'ai une charge de travail trop importante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'effectue des tâches dégradantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai le temps de travailler à la réinsertion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon travail est reconnu par mes chefs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après le travail, il m'arrive de penser à des personnes détenues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me sens en danger dans l'exercice de mes missions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Êtes-vous ?

Un homme Une femme

10. Vous arrive-t-il de travailler de nuit ?

Oui, toujours Oui, souvent
Oui, parfois Non, jamais

11. Votre travail vous semble-t-il compatible avec votre vie personnelle ?

Oui Non

Si possible, expliquez pourquoi :

12. Quelle est votre situation familiale ?

Célibataire En couple Autre :
Séparé(e) ou divorcé(e)

Si vous êtes en couple, quelle est la profession de votre conjoint(e) :

13. Avez-vous des enfants ?

Oui Combien ? Non

Partie 2 – La formation et l'accès au métier

1. Saviez-vous que le concours de surveillant pénitentiaire fait l'objet d'un "quota" (la proportion de femmes surveillantes est limitée) ?

Oui Non

2. Pensez-vous que ce recrutement par "quotas" soit une bonne chose ?

Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

3. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui	Non
Réussir le concours est plus facile pour les femmes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pourquoi ?

Travailler en quartiers hommes est plus difficile pour les femmes surveillantes que pour les surveillants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------

Pourquoi ?

Il est plus difficile de surveiller des hommes détenus que des femmes détenues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------

Pourquoi ?

4. Lors de votre formation, avez-vous abordé la question de la place des hommes et des femmes dans le métier de surveillant pénitentiaire ?

Oui, beaucoup <input type="checkbox"/>	Oui, un peu <input type="checkbox"/>
Non, pas du tout <input type="checkbox"/>	Je ne m'en souviens plus <input type="checkbox"/>

5. Si oui, vous rappelez-vous de sujets en particulier liés à la question de la place des surveillants hommes et femmes abordés lors de votre formation ?

.....

6. Saviez-vous que les activités en mixité sont autorisées en prison ?

Oui Non

Si oui, savez-vous depuis quand elles sont mixtes ?

7. Lors de votre formation, avez-vous abordé la question de la mixité des activités entre détenus hommes et femmes ?

Oui, beaucoup <input type="checkbox"/>	Oui, un peu <input type="checkbox"/>
Non, pas du tout <input type="checkbox"/>	Je ne m'en souviens plus <input type="checkbox"/>

8. Si oui, vous rappelez-vous de sujets en particulier liés à la question de la mixité entre hommes et femmes détenus abordés lors de votre formation ?

.....

Partie 3 – Le travail au quotidien

1. Pensez-vous qu'être surveillant de prison est un métier difficile ?

Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

2. Au quotidien, comment se passent vos relations avec vos collègues ? Elles se passent...

Plutôt bien <input type="checkbox"/>	Très bien <input type="checkbox"/>	Je travaille seul ou seule <input type="checkbox"/>
Plutôt mal <input type="checkbox"/>	Très mal <input type="checkbox"/>	Autre :

3. Au quotidien, comment se passent vos relations avec vos chefs ? Elles se passent...

Plutôt bien <input type="checkbox"/>	Très bien <input type="checkbox"/>	Je ne suis pas concerné(e) <input type="checkbox"/>
Plutôt mal <input type="checkbox"/>	Très mal <input type="checkbox"/>	Autre :

4. Au quotidien, les surveillantes femmes exercent-elles les mêmes tâches que les hommes ?

Oui Non

Si non, quelles sont les différences ?

.....

5. Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes ? Les surveillantes femmes en détention hommes...

	Oui, souvent	Oui, parfois	Non, jamais
... risquent de se faire draguer par les détenus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... aident à gérer les situations de tension avec les détenus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... rendent facilement service aux détenus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... ont une relation plus proche avec les détenus que les surveillants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... savent imposer leur autorité aux détenus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... participent aux interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... occupent des postes protégés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Selon vous, y a-t-il assez ou trop de femmes en détention hommes ?

- Leur nombre **convient** Il n'y en a **pas assez**
 Il y en a **trop** Je n'ai pas d'avis

Pourquoi ?

7. Quels avantages ou inconvénients voyez-vous à la présence de surveillantes femmes en détention hommes ?

.....

8. Pensez-vous qu'être une femme surveillante dans un univers d'hommes est une position difficile ?

- Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

.....

9. Pensez-vous que des violences sexistes ou sexuelles peuvent avoir lieu entre surveillants et surveillantes ?

- Oui, j'en ai déjà entendu parler
 Oui, je l'ai déjà vu
 Oui, j'ai déjà été concerné / concernée
 Non, je ne pense pas

Si oui, pouvez-vous donner des exemples de situation ?

.....

10. Trouvez-vous dommage qu'il n'y ait pas d'homme surveillant en détention femmes ?

- Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

.....

11. Et pensez-vous qu'être surveillant homme dans un quartier femmes - si c'était possible - serait une position difficile ?

- Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

12. Et si c'était possible pour les hommes, accepteriez-vous de travailler dans une détention femmes ?

- Oui Non Je ne sais pas
 Je suis une femme donc c'est déjà possible

Pourquoi ?

13. Préférez-vous travailler avec des collègues...

- ... uniquement hommes
 ... uniquement femmes
 ... hommes et femmes

Si possible, expliquez votre réponse.

.....

14. Préférez-vous un commandement assuré par... ?

- Un gradé homme Une gradée femme
 Ça n'a pas d'importance

Pourquoi ?

Partie 4 – Avis sur les activités en mixité

1. Pour vous, est-ce que la mixité des activités entre personnes détenues (hommes et femmes ensemble) est une bonne chose ?

- Oui, pour toutes les activités
 Oui, pour certaines activités

Lesquelles ?

- Non, pas du tout

2. Pour vous en tant que personnel, voyez-vous plutôt des avantages ou plutôt des inconvénients à la mise en place d'activités mixtes ? Expliquez-nous lesquels.

.....

3. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ? Les activités mixtes en prison... (une seule réponse par bloc)

- apaisent les **tensions** augmentent les **tensions**
 ressemblent à la vie **dehors** ne sont pas **normales**
posent des problèmes de sécurité supplémentaires
ne posent pas de problèmes de sécurité particulier

4. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ? Les activités mixtes en prison...

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ... sont plus difficiles à surveiller | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... créent plus de risques que je me fasse draguer par des personnes détenues | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... conduisent à des rapports de séduction entre détenus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... rendent la détention moins punitive | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... favorisent la réinsertion future | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

5. Selon vous, les activités mixtes peuvent-elles conduire à des tensions entre hommes et femmes détenus ?

- à des bagarres à des insultes
 à du harcèlement à des agressions sexuelles

Autres :

6. Selon vous, qu'est-ce qui est le plus compliqué pour la mise en place d'activités mixtes en prison ? (plusieurs réponses possibles)

- Des problèmes de **locaux**
 Des problèmes de **mouvements**
 Des problèmes de **sécurité**
 Le **refus** des personnes détenues d'y participer
 Les risques de **tensions** entre personnes détenues
 Les risques de **rapports sexuels** entre personnes détenues

Autres :

7. Selon vous, est-ce que ces activités mixtes peuvent concerner tous les détenus ?

- Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

8. Vous est-il déjà arrivé de surveiller des activités mixtes ?

- Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Si oui, comment l'avez-vous vécu ? (satisfaction, stress, organisation...)

Si oui, avez-vous été confronté à des **incidents** particuliers ?

Partie 5 – Votre avis général

1. Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes ?

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Il y a des métiers que les femmes ne peuvent pas faire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Il y a des métiers que les hommes ne peuvent pas faire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les hommes ont le droit de pleurer | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pour les hommes , le travail est plus important que la famille | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pour les femmes , la famille est plus importante que le travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Un couple , c'est forcément un homme et une femme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les femmes sont les égales des hommes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| On parle beaucoup des droits des femmes mais on oublie les droits des hommes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Oui Non

Les **femmes** doivent encore se battre pour obtenir les mêmes droits que les **hommes**

Les **femmes** peuvent être aussi violentes que les **hommes**

2. Dans certains pays, les couples de personnes détenues peuvent vivre ensemble dans la même cellule. Trouvez-vous que c'est une bonne chose ?

- Oui Non Je n'ai pas d'avis

3. Dans certains pays, les quartiers nursery sont ouverts aux pères détenus. Trouvez-vous que c'est une bonne chose ?

- Oui Non Je n'ai pas d'avis

4. Dans certains pays, les hommes et les femmes ne sont pas séparés en prison. En France, trouveriez-vous bien qu'on mette en place...

Oui Non

Des **promenades** hommes et femmes ensemble

Des **repas** préparés et pris ensemble

Des cellules femmes et des cellules hommes dans des quartiers **communs**

Autre proposition (si vous en avez) :

5. Pensez-vous que la prison est plutôt un monde masculin ?

Oui, c'était le cas dans le passé

Oui, c'est toujours le cas

Non, pas spécialement

6. Globalement, pensez-vous qu'il y a du sexisme dans l'AP ?

Oui, beaucoup Oui, un peu

Non, pas du tout Je ne sais pas

Si possible, expliquez votre réponse :

7. Avez-vous quelque chose à rajouter ? N'hésitez pas à joindre vos commentaires sur papier libre !

.....

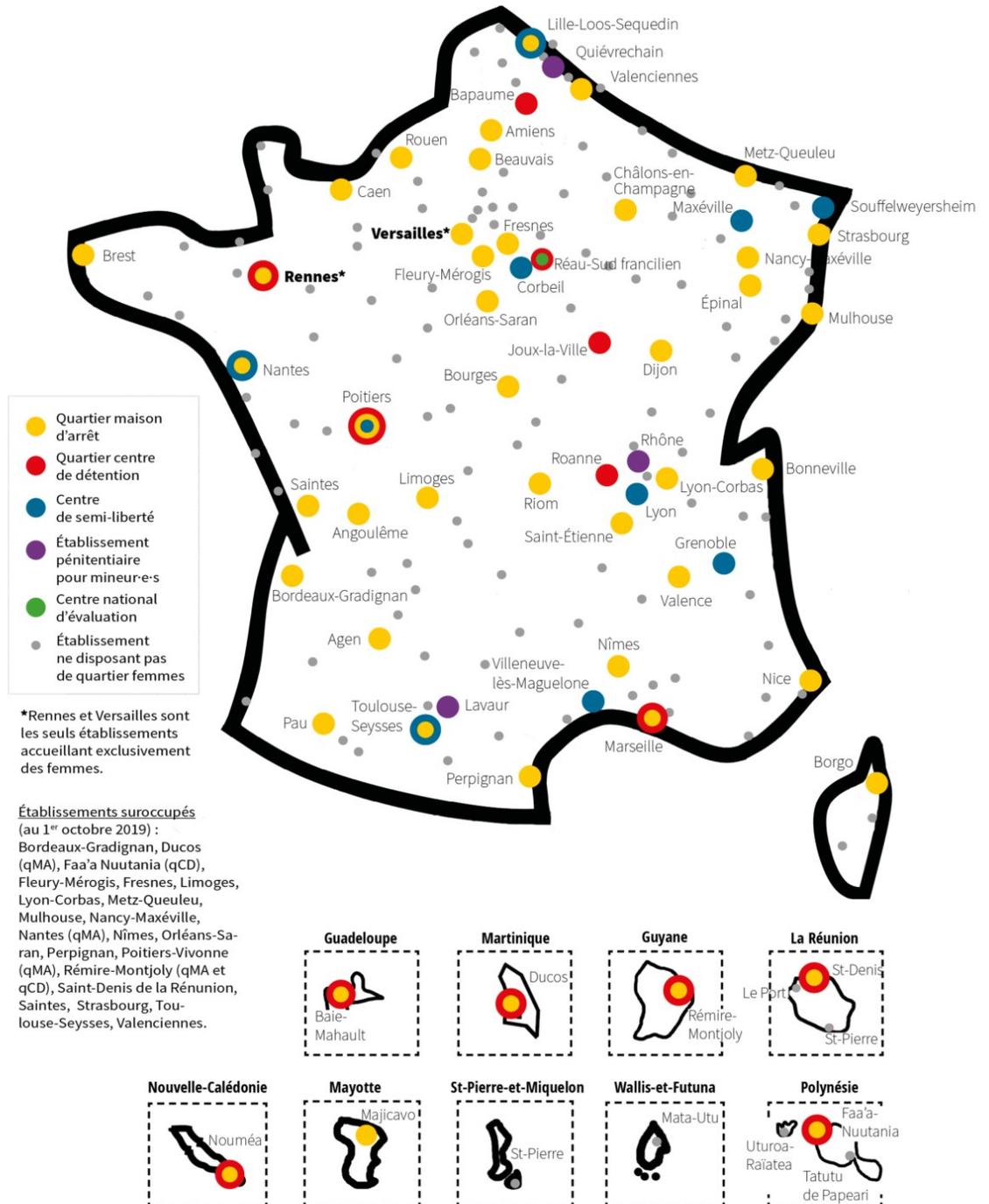
Merci beaucoup pour votre participation !

Annexe 2 : Éléments architecturaux

Annexe 2A : Cartes des détentions pour femmes

2A.1 Carte des établissements pénitentiaires disposants de quartiers femmes

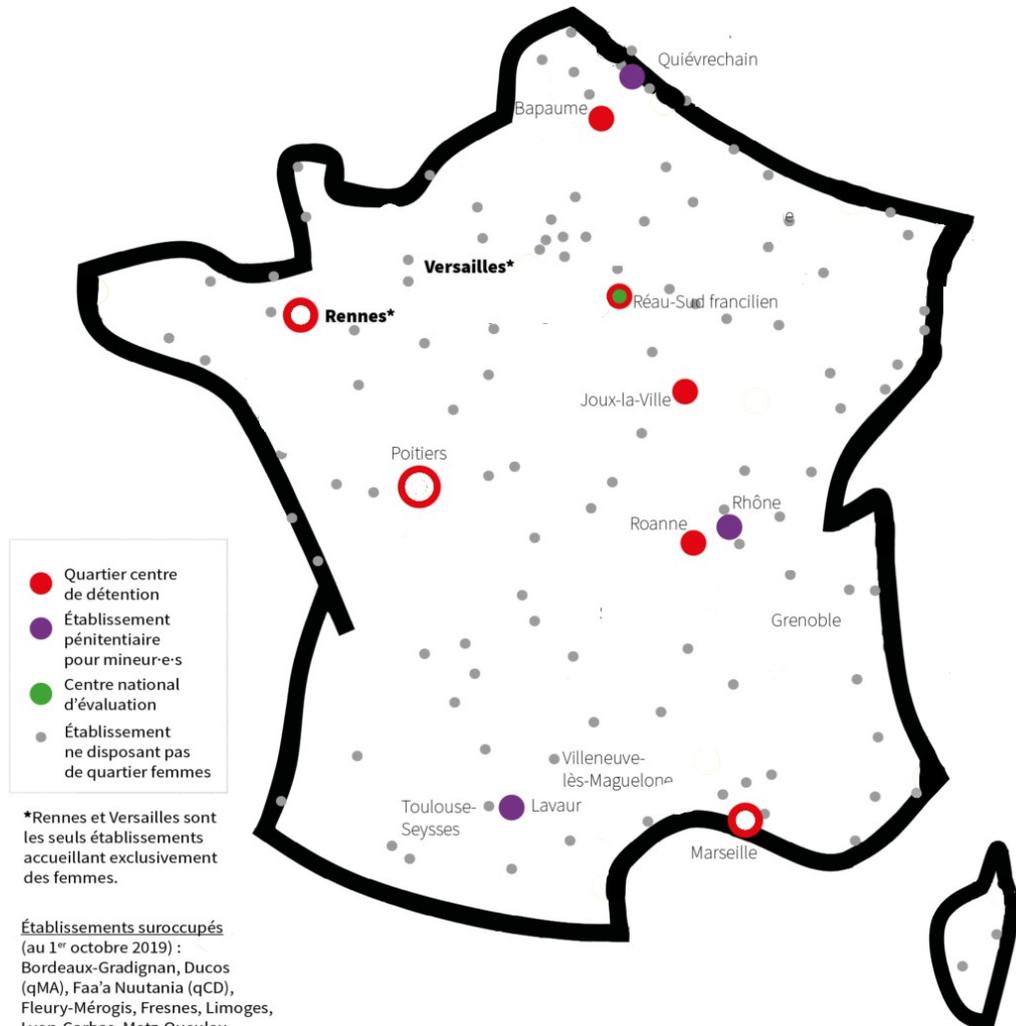
ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DISPOSANT DE QUARTIERS FEMMES



- Observatoire international des prisons section française -

2A.2 Carte des centres de détention disposants de quartier pour femmes

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AVEC CENTRE DE DETENTION FEMMES

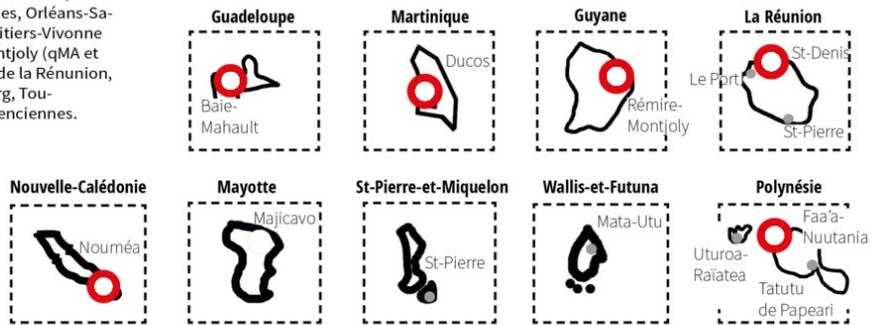


- Quartier centre de détention
- Établissement pénitentiaire pour mineur·e·s
- Centre national d'évaluation
- Établissement ne disposant pas de quartier femmes

*Rennes et Versailles sont les seuls établissements accueillant exclusivement des femmes.

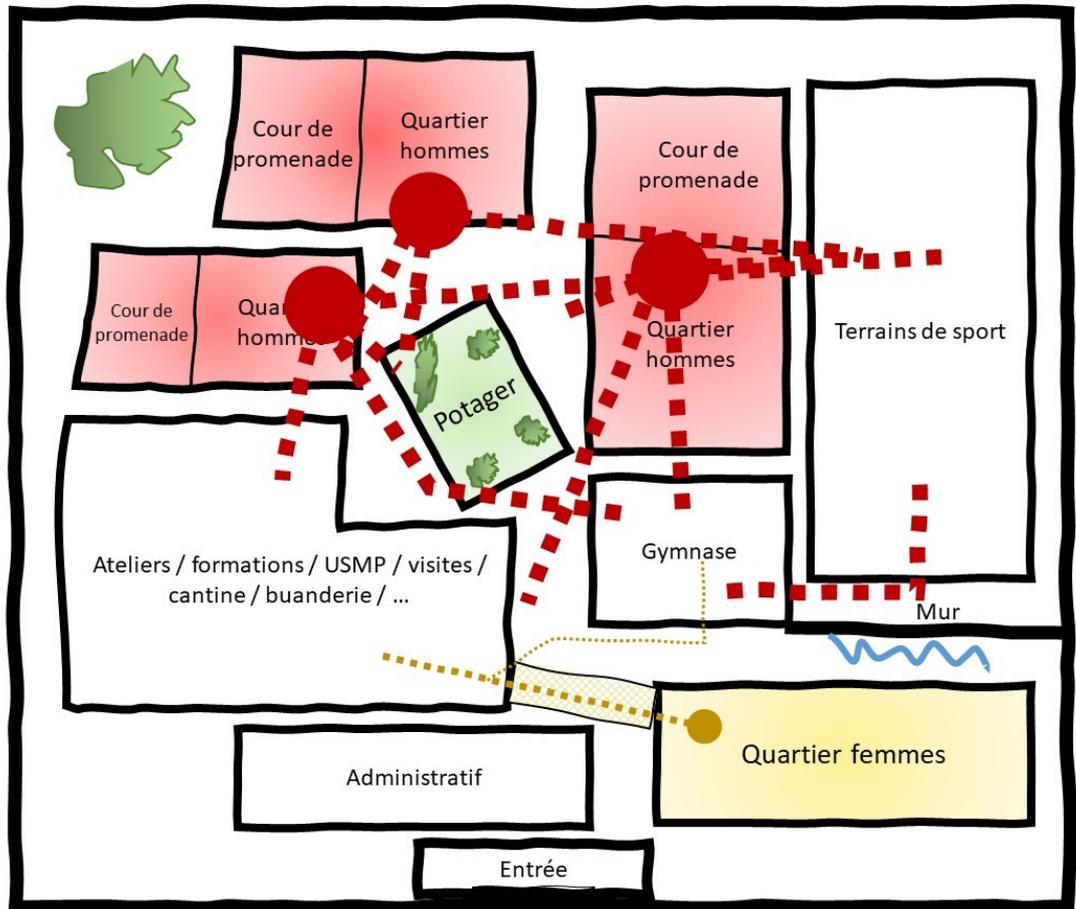
Établissements suroccupés

(au 1^{er} octobre 2019) :
Bordeaux-Gradignan, Ducos (qMA), Faa'a Nuutania (qCD), Fleury-Mérogis, Fresnes, Limoges, Lyon-Corbas, Metz-Queuleu, Mulhouse, Nancy-Maxéville, Nantes (qMA), Nîmes, Orléans-Saran, Perpignan, Poitiers-Vivonne (qMA), Rémire-Montjoly (qMA et qCD), Saint-Denis de la Réunion, Saintes, Strasbourg, Toulouse-Seysse, Valenciennes.



Annexe 2B : Plans des établissements visités

2b.1 Plan schématique n°1, avec représentation des flux, d'un des établissements pénitentiaires disposant d'un quartier femmes



Légende

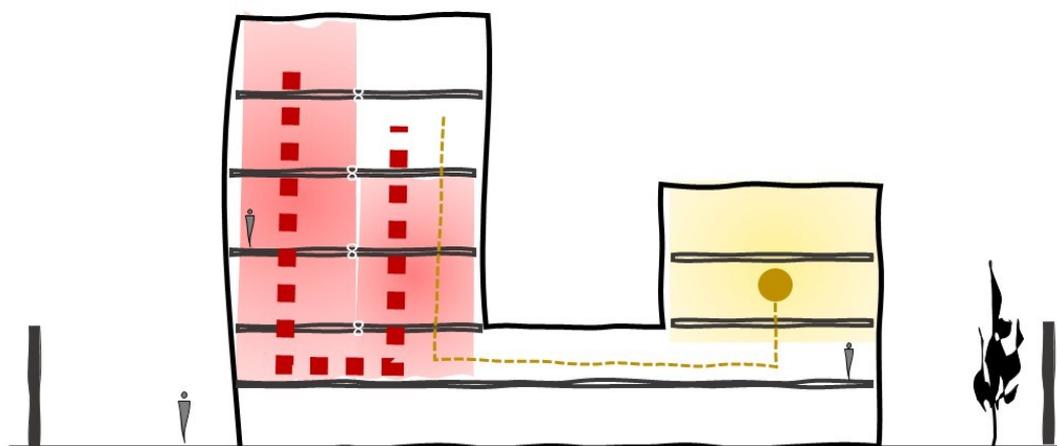
-  Détention hommes
-  Détention femmes
-  Flux hommes
-  Flux femmes



Zone de vue/échanges informels H/F

Passage extérieur, pour circulation des femmes sans surveillant

2b.2 Plan schématique n°2 d'une coupe , avec représentation des flux, d'un des établissements pénitentiaires disposant d'un quartier femmes

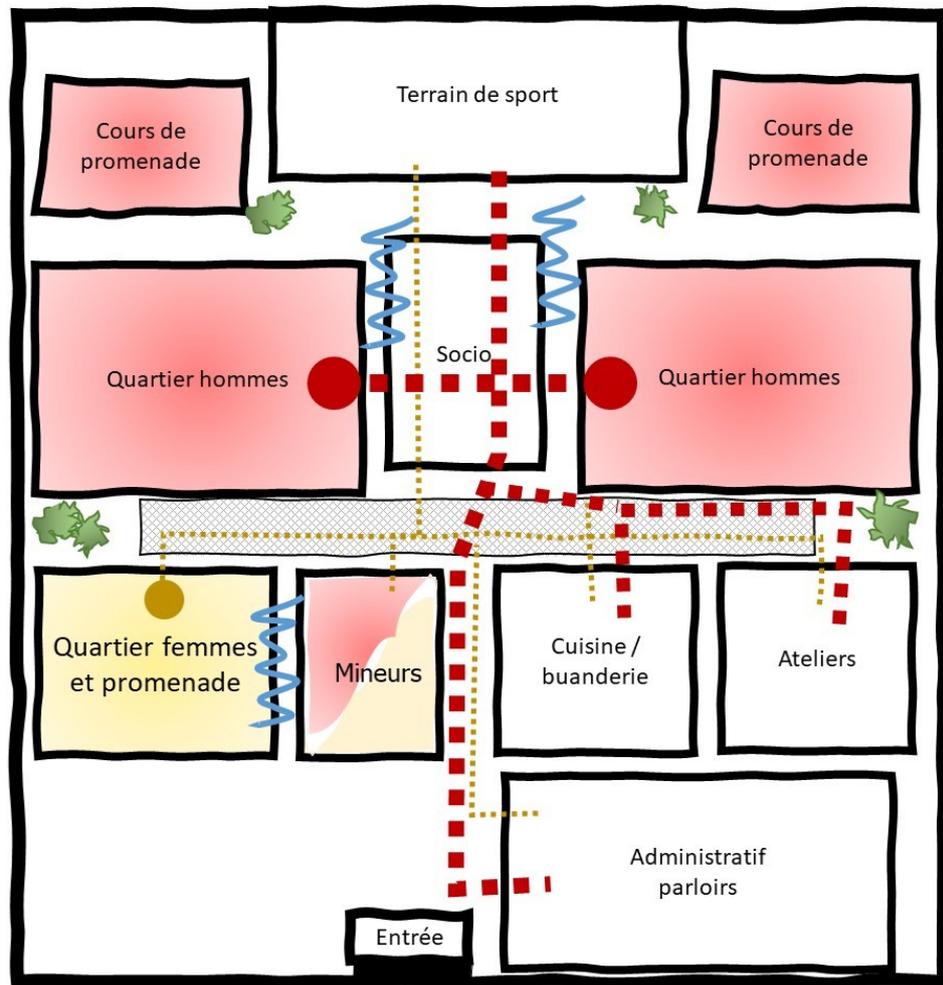


Vue en coupe

Légende

-  Détention femmes
-  Détention hommes
-  Flux femmes
-  Flux hommes

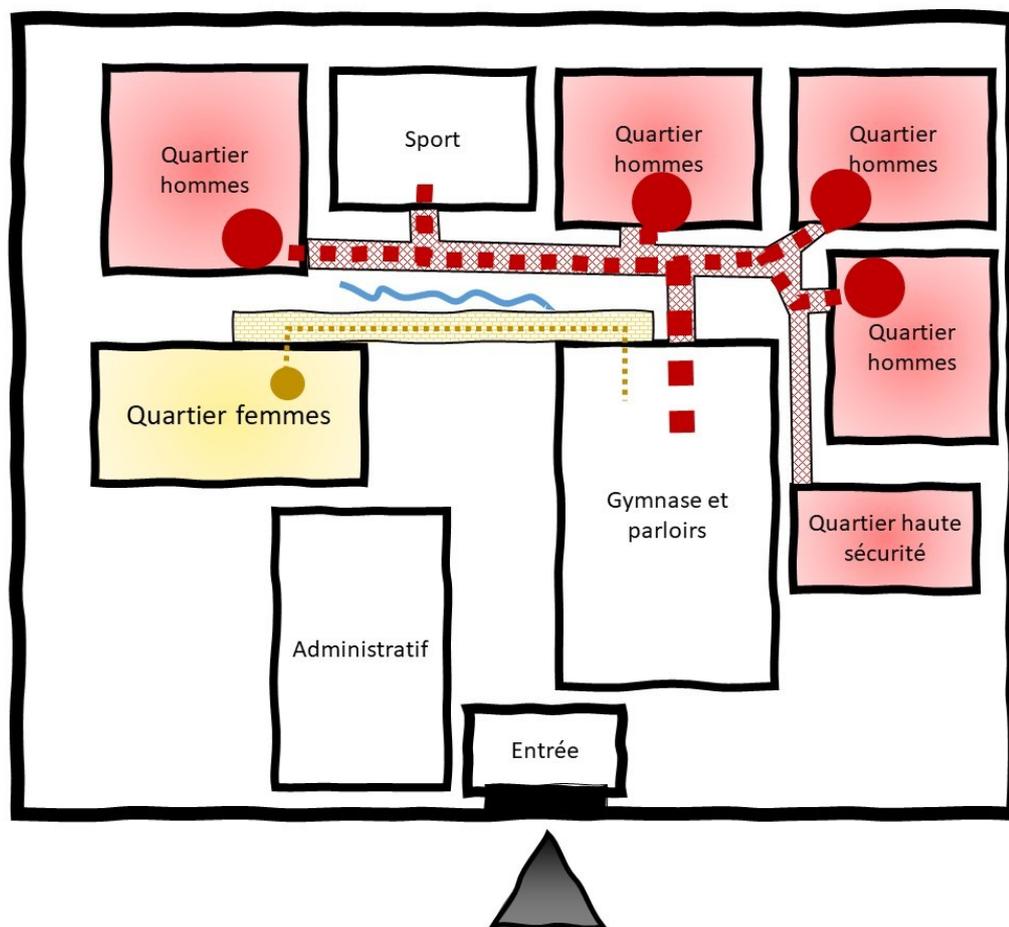
2b.3 Plan schématique n°3, avec représentation des flux, d'un des établissements pénitentiaires disposant d'un quartier femmes



Légende

- | | | | | | |
|---|------------------|---|-------------|---|------------------------------------|
|  | Détention femmes |  | Flux femmes |  | Zone de vus/échanges informels H/F |
|  | Détention hommes |  | Flux hommes |  | Rue |

2b.4 Plan schématique n°4, avec représentation des flux, d'un des établissements pénitentiaires disposant d'un quartier femmes



Légende

- | | | | |
|---|------------------|---|---|
|  | Détention femmes |  | Zone de vue/échanges informels H/F |
|  | Détention hommes |  | Passerelle intérieure, pour circulation des femmes |
|  | Flux femmes |  | Passage extérieur grillagé, pour circulation des hommes |
|  | Flux hommes | | |

Annexe 3 : Statistiques descriptives de présentation des questionnaires recueillis

Indications de lecture : Toutes les variables sont indiquées en gras. **Les tableaux se lisent en colonne** : par exemple, pour le questionnaire détenu·es, « Parmi l'ensemble des réponses, 40,2% proviennent du CD B, 14,7% de la MA B, 21% de la MA C et 24,1% du CD D.

La **colonne « *p-value* »** indique la significativité des différences entre hommes et femmes.

- La *p-value* peut être comprise comme la probabilité que ces réponses aient été tirées au hasard. Plus elle est petite et plus la probabilité que la répartition soit due au hasard est petite. Plus elle est grande et plus il est probable qu'un tirage aléatoire donne le même résultat. Ainsi, plus la *p-value* est petite et plus la différence entre les 2 groupes (ici hommes/femmes) est dite « **statistiquement significative** ».
- Par convention, on dit que si la *p-value* est inférieure à 0,1, la différence est statistiquement significative : les hommes répondent différemment des femmes. Si la *p-value* est supérieure à 0,1, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les 2 groupes qui ont alors des pratiques et / ou des représentations à peu près similaires. Il est inutile de chercher à commenter la différence entre les 2 groupes.

Annexe 3A : Questionnaires “Personnes détenues”

Tableau 24 : Variables des questionnaires “Détenues” - Par groupes (Hommes / Femmes)

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Caractéristiques sociodémographiques et pénales				
Établissement de l'enquête				< 0.001
CD B	35 (35.0%)	107 (42.3%)	142 (40.2%)	
MA B	18 (18.0%)	34 (13.4%)	52 (14.7%)	
MA C	0 (0.0%)	74 (29.2%)	74 (21.0%)	
CD D	47 (47.0%)	38 (15.0%)	85 (24.1%)	
Âge				< 0.001
[18,30)	22 (22.0%)	36 (14.2%)	58 (16.4%)	
[30,40)	27 (27.0%)	40 (15.8%)	67 (19.0%)	
[40,50)	19 (19.0%)	53 (20.9%)	72 (20.4%)	
[50,60)	0 (0.0%)	29 (11.5%)	29 (8.2%)	
[50,60]	14 (14.0%)	0 (0.0%)	14 (4.0%)	
[60,100]	0 (0.0%)	25 (9.9%)	25 (7.1%)	
Non réponses	18 (18.0%)	70 (27.7%)	88 (24.9%)	
Situation familiale				0.025
Célibataire	39 (39.0%)	72 (28.5%)	111 (31.4%)	
En couple	40 (40.0%)	97 (38.3%)	137 (38.8%)	
Séparé(e) ou divorcé(e)	11 (11.0%)	57 (22.5%)	68 (19.3%)	
Veuf(ve)	5 (5.0%)	5 (2.0%)	10 (2.8%)	
Non réponses	5 (5.0%)	22 (8.7%)	27 (7.6%)	
A des enfants				0.084
Oui	73 (73.0%)	154 (60.9%)	227 (64.3%)	
Non	24 (24.0%)	83 (32.8%)	107 (30.3%)	
Non réponses	3 (3.0%)	16 (6.3%)	19 (5.4%)	
Date d'entrée en prison				< 0.001
Il y a moins d'un an	15 (15.0%)	55 (21.7%)	70 (19.8%)	
Entre un an et deux ans	9 (9.0%)	29 (11.5%)	38 (10.8%)	
Entre 2 et 4 ans	10 (10.0%)	36 (14.2%)	46 (13.0%)	
Entre 4 et 6 ans	17 (17.0%)	30 (11.9%)	47 (13.3%)	
Entre 6 et 8 ans	16 (16.0%)	13 (5.1%)	29 (8.2%)	
Plus de 8 ans	20 (20.0%)	20 (7.9%)	40 (11.3%)	

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Non réponses	13 (13.0%)	70 (27.7%)	83 (23.5%)	
Durée de la peine				0.058
Prévenu·e	11 (11.0%)	55 (21.7%)	66 (18.7%)	
Moins d'un an	5 (5.0%)	21 (8.3%)	26 (7.4%)	
Entre 1 et 2 ans	8 (8.0%)	27 (10.7%)	35 (9.9%)	
Entre 3 et 6 ans	11 (11.0%)	23 (9.1%)	34 (9.6%)	
Entre 6 et 10 ans	22 (22.0%)	43 (17.0%)	65 (18.4%)	
Plus de 10 ans	36 (36.0%)	59 (23.3%)	95 (26.9%)	
Non réponses	7 (7.0%)	25 (9.9%)	32 (9.1%)	
Avez-vous connu d'autres établissements ?				0.036
Oui	82 (82.0%)	173 (68.4%)	255 (72.2%)	
Non	14 (14.0%)	64 (25.3%)	78 (22.1%)	
Non réponses	4 (4.0%)	16 (6.3%)	20 (5.7%)	
Si oui, ces établissements étaient-ils mixtes ?				< 0.001
Oui	55 (55.0%)	68 (26.9%)	123 (34.8%)	
Non	21 (21.0%)	95 (37.5%)	116 (32.9%)	
Non réponses	24 (24.0%)	90 (35.6%)	114 (32.3%)	
Visites au parloir				0.262
Au moins une fois par semaine	24 (24.0%)	79 (31.2%)	103 (29.2%)	
Au moins une fois par mois	25 (25.0%)	75 (29.6%)	100 (28.3%)	
Au moins une fois par an	15 (15.0%)	22 (8.7%)	37 (10.5%)	
Non, jamais	27 (27.0%)	57 (22.5%)	84 (23.8%)	
Non réponses	9 (9.0%)	20 (7.9%)	29 (8.2%)	
Avez-vous déjà bénéficié d'un parloir famille ?				0.058
Oui, une fois	8 (8.0%)	16 (6.3%)	24 (6.8%)	
Oui, plusieurs fois	31 (31.0%)	47 (18.6%)	78 (22.1%)	
Non, jamais	54 (54.0%)	164 (64.8%)	218 (61.8%)	
Non réponses	7 (7.0%)	26 (10.3%)	33 (9.3%)	
Participation à des activités (avec ou sans détenu·es de l'autre sexe)				
Allez-vous en promenade?				0.132
Au moins une fois par jour	40 (40.0%)	119 (47.0%)	159 (45.0%)	
Au moins une fois par semaine	23 (23.0%)	48 (19.0%)	71 (20.1%)	
Au moins une fois par mois	14 (14.0%)	17 (6.7%)	31 (8.8%)	

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Jamais	19 (19.0%)	50 (19.8%)	69 (19.5%)	
Non réponses	4 (4.0%)	19 (7.5%)	23 (6.5%)	
Allez-vous à des activités sportives ?				< 0.001
Au moins une fois par jour	13 (13.0%)	65 (25.7%)	78 (22.1%)	
Au moins une fois par semaine	25 (25.0%)	80 (31.6%)	105 (29.7%)	
Au moins une fois par mois	15 (15.0%)	10 (4.0%)	25 (7.1%)	
Jamais	35 (35.0%)	65 (25.7%)	100 (28.3%)	
Non réponses	12 (12.0%)	33 (13.0%)	45 (12.7%)	
Participez-vous à des activités socioculturelles ?				0.364
Au moins une fois par jour	6 (6.0%)	29 (11.5%)	35 (9.9%)	
Au moins une fois par semaine	21 (21.0%)	52 (20.6%)	73 (20.7%)	
Au moins une fois par mois	19 (19.0%)	32 (12.6%)	51 (14.4%)	
Jamais	25 (25.0%)	69 (27.3%)	94 (26.6%)	
Non réponses	29 (29.0%)	71 (28.1%)	100 (28.3%)	
Avez-vous un travail en prison ?				0.119
Oui	59 (59.0%)	119 (47.0%)	178 (50.4%)	
Non	40 (40.0%)	132 (52.2%)	172 (48.7%)	
Non réponses	1 (1.0%)	2 (0.8%)	3 (0.8%)	
Voyez-vous des détenu·es de l'autre sexe lors d'activités sportives ou socioculturelles ?				< 0.001
Oui, parfois	41 (41.0%)	57 (22.5%)	98 (27.8%)	
Oui, souvent	14 (14.0%)	13 (5.1%)	27 (7.6%)	
Non, jamais	36 (36.0%)	89 (35.2%)	125 (35.4%)	
Non réponses	9 (9.0%)	94 (37.2%)	103 (29.2%)	
Voyez-vous des détenu·es de l'autre sexe à votre travail ?				< 0.001
Oui, parfois	19 (19.0%)	21 (8.3%)	40 (11.3%)	
Oui, souvent	15 (15.0%)	9 (3.6%)	24 (6.8%)	
Non, jamais	52 (52.0%)	106 (41.9%)	158 (44.8%)	
Non réponses	14 (14.0%)	117 (46.2%)	131 (37.1%)	
Voudriez-vous participer à des activités rap/foot/plomberie (femmes) ou couture/coiffure/yoga (hommes) ?				< 0.001

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
J'aimerais y aller	63 (63.0%)	87 (34.4%)	150 (42.5%)	
Je n'irais pas	20 (20.0%)	70 (27.7%)	90 (25.5%)	
Non réponses	17 (17.0%)	96 (37.9%)	113 (32.0%)	
Avis sur les activités mixtes (AM)				
Aimeriez-vous participer à des activités mixtes?				0.002
Non, aucune	18 (18.0%)	15 (5.9%)	33 (9.3%)	
Oui, certaines	23 (23.0%)	57 (22.5%)	80 (22.7%)	
Oui, toutes	34 (34.0%)	125 (49.4%)	159 (45.0%)	
Non réponses	25 (25.0%)	56 (22.1%)	81 (22.9%)	
Selon vous, la mixité des activités est-elle une bonne chose?				0.057
Oui, parfois	40 (40.0%)	87 (34.4%)	127 (36.0%)	
Oui, toujours	39 (39.0%)	135 (53.4%)	174 (49.3%)	
Non, jamais	14 (14.0%)	19 (7.5%)	33 (9.3%)	
Non réponses	7 (7.0%)	12 (4.7%)	19 (5.4%)	
Lors d'activités mixtes...				< 0.001
Je m'habille comme d'habitude	78 (78.0%)	116 (45.8%)	194 (55.0%)	
Je m'habille différemment	13 (13.0%)	26 (10.3%)	39 (11.0%)	
Non réponses	9 (9.0%)	111 (43.9%)	120 (34.0%)	
Lors d'activités mixtes...				< 0.001
... Ca ne change rien	63 (63.0%)	124 (49.0%)	187 (53.0%)	
... Je me sens plus féminine ou viril	21 (21.0%)	6 (2.4%)	27 (7.6%)	
Non réponses	16 (16.0%)	123 (48.6%)	139 (39.4%)	
Lors d'activités mixtes...				< 0.001
... Je suis stressé ou stressée	13 (13.0%)	7 (2.8%)	20 (5.7%)	
... Je suis tranquille	67 (67.0%)	125 (49.4%)	192 (54.4%)	
Non réponses	20 (20.0%)	121 (47.8%)	141 (39.9%)	
Lors d'activités mixtes..				< 0.001
... Je me suis fait des ami(e)s	35 (35.0%)	51 (20.2%)	86 (24.4%)	
... Je me suis fait un(e) ami(e)	10 (10.0%)	17 (6.7%)	27 (7.6%)	
... Je ne me suis pas fait d'ami(e)	37 (37.0%)	48 (19.0%)	85 (24.1%)	
Non réponses	18 (18.0%)	137 (54.2%)	155 (43.9%)	
Les activités mixtes...				< 0.001
... Seraient plus intéressante	66 (66.0%)	196 (77.5%)	262 (74.2%)	

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
... Seraient moins intéressante	15 (15.0%)	9 (3.6%)	24 (6.8%)	
Non réponses	19 (19.0%)	48 (19.0%)	67 (19.0%)	
Les activités mixtes...				0.008
... Me feraient plaisir	54 (54.0%)	161 (63.6%)	215 (60.9%)	
... Me feraient peur	12 (12.0%)	9 (3.6%)	21 (5.9%)	
Non réponses	34 (34.0%)	83 (32.8%)	117 (33.1%)	
Les activités mixtes...				0.458
... Se passeraient bien	68 (68.0%)	182 (71.9%)	250 (70.8%)	
... Se passeraient mal	7 (7.0%)	10 (4.0%)	17 (4.8%)	
Non réponses	25 (25.0%)	61 (24.1%)	86 (24.4%)	
Les activités mixtes...				0.555
... Favoriseraient la réinsertion	53 (53.0%)	150 (59.3%)	203 (57.5%)	
... N'auraient aucun effet sur la réinsertion	27 (27.0%)	58 (22.9%)	85 (24.1%)	
Non réponses	20 (20.0%)	45 (17.8%)	65 (18.4%)	
Les AM conduiraient-elles à des moments agréables ?				< 0.001
Oui	67 (67.0%)	134 (53.0%)	201 (56.9%)	
Non	15 (15.0%)	12 (4.7%)	27 (7.6%)	
Non réponses	18 (18.0%)	107 (42.3%)	125 (35.4%)	
Les AM conduiraient-elles à des discussions intéressantes ?				< 0.001
Oui	75 (75.0%)	156 (61.7%)	231 (65.4%)	
Non	13 (13.0%)	2 (0.8%)	15 (4.2%)	
Non réponses	12 (12.0%)	95 (37.5%)	107 (30.3%)	
Les AM conduiraient-elles à des tensions ?				< 0.001
Oui	24 (24.0%)	26 (10.3%)	50 (14.2%)	
Non	54 (54.0%)	112 (44.3%)	166 (47.0%)	
Non réponses	22 (22.0%)	115 (45.5%)	137 (38.8%)	
Les AM conduiraient-elles à des violences ?				< 0.001
Oui	18 (18.0%)	17 (6.7%)	35 (9.9%)	
Non	58 (58.0%)	121 (47.8%)	179 (50.7%)	
Non réponses	24 (24.0%)	115 (45.5%)	139 (39.4%)	

Interactions avec les personnels de l'autre sexe

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Les échanges avec les personnels de l'autre sexe sont...				0.128
... Faciles	71 (71.0%)	197 (77.9%)	268 (75.9%)	
... Difficiles	11 (11.0%)	13 (5.1%)	24 (6.8%)	
Non réponses	18 (18.0%)	43 (17.0%)	61 (17.3%)	
Les échanges avec les personnes de l'autre sexe sont...				0.534
... Efficaces	51 (51.0%)	134 (53.0%)	185 (52.4%)	
... Peu efficaces	22 (22.0%)	43 (17.0%)	65 (18.4%)	
Non réponses	27 (27.0%)	76 (30.0%)	103 (29.2%)	
Les échanges avec les personnes de l'autre sexe sont...				0.086
... De meilleure qualité qu'avec les personnels de l'autre sexe	37 (37.0%)	101 (39.9%)	138 (39.1%)	
... De moins bonne qualité qu'avec les personnels de l'autre sexe	20 (20.0%)	28 (11.1%)	48 (13.6%)	
Non réponses	43 (43.0%)	124 (49.0%)	167 (47.3%)	
Les échanges avec les personnes de l'autre sexe sont...				0.071
... Drôles	35 (35.0%)	112 (44.3%)	147 (41.6%)	
... Pas drôles	35 (35.0%)	59 (23.3%)	94 (26.6%)	
Non réponses	30 (30.0%)	82 (32.4%)	112 (31.7%)	
Les échanges avec les personnes de l'autre sexe sont...				0.017
... Centrés sur mes problèmes	38 (38.0%)	64 (25.3%)	102 (28.9%)	
... Peu personnels	23 (23.0%)	93 (36.8%)	116 (32.9%)	
Non réponses	39 (39.0%)	96 (37.9%)	135 (38.2%)	
Les échanges avec les personnes de l'autre sexe sont...				0.028
... Apaisés	57 (57.0%)	175 (69.2%)	232 (65.7%)	
... Conflictuels	12 (12.0%)	13 (5.1%)	25 (7.1%)	
Non réponses	31 (31.0%)	65 (25.7%)	96 (27.2%)	
La présence de personnels de l'autre sexe...				0.169
... Aide à gérer les situations de tensions	73 (73.0%)	164 (64.8%)	237 (67.1%)	
... Est source de tensions	10 (10.0%)	22 (8.7%)	32 (9.1%)	

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Non réponses	17 (17.0%)	67 (26.5%)	84 (23.8%)	
La présence de personnels de l'autre sexe...				< 0.001
... Me convient	48 (48.0%)	171 (67.6%)	219 (62.0%)	
... Me dérange	22 (22.0%)	15 (5.9%)	22 (6.2%)	
Non réponses	30 (30.0%)	67 (26.5%)	97 (27.5%)	
La présence de personnels de l'autre sexe...				0.008
... Me laisse indifférent(e)	74 (74.0%)	197 (77.9%)	271 (76.8%)	
... Me perturbe	5 (5.0%)	1 (0.4%)	6 (1.7%)	
... Me plaît : j'essaie de les draguer	0 (0.0%)	3 (1.2%)	3 (0.8%)	
... Me plaît : j'essaie de les séduire	0 (0.0%)	8 (3.2%)	8 (2.3%)	
Non réponses	21 (21.0%)	44 (17.4%)	65 (18.4%)	
La présence de personnels de l'autre sexe...				< 0.001
... Me gêne	30 (30.0%)	23 (9.1%)	53 (15.0%)	
... Ne me gêne pas	49 (49.0%)	170 (67.2%)	219 (62.0%)	
Non réponses	21 (21.0%)	60 (23.7%)	81 (22.9%)	
Le fait de recevoir des ordres d'un personnel de l'autre sexe...				0.251
... M'est insupportable	4 (4.0%)	4 (1.6%)	8 (2.3%)	
... Me gêne	6 (6.0%)	9 (3.6%)	15 (4.2%)	
... Ne me dérange pas	84 (84.0%)	215 (85.0%)	299 (84.7%)	
Non réponses	6 (6.0%)	25 (9.9%)	31 (8.8%)	
Avis sur la situation d'entre soi en détention				
Le fait de vivre entre détenu(e)s de même sexe en prison, c'est...				0.052
... Facile	25 (25.0%)	92 (36.4%)	117 (33.1%)	
... Complicé	56 (56.0%)	107 (42.3%)	163 (46.2%)	
Non réponses	19 (19.0%)	54 (21.3%)	73 (20.7%)	
Le fait de vivre entre détenu(e)s de même sexe en prison, c'est...				0.525
Apaisé	28 (28.0%)	60 (23.7%)	88 (24.9%)	
Violent	29 (29.0%)	88 (34.8%)	117 (33.1%)	
Non réponses	43 (43.0%)	105 (41.5%)	148 (41.9%)	

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Le fait de vivre entre détenu(e)s de même sexe en prison, c'est...				0.165
Agréable	30 (30.0%)	70 (27.7%)	100 (28.3%)	
Insupportable	35 (35.0%)	68 (26.9%)	103 (29.2%)	
Non réponses	35 (35.0%)	115 (45.5%)	150 (42.5%)	
Le fait de vivre entre détenu(e)s de même sexe en prison, c'est...				0.053
... Beaucoup de solidarité	25 (25.0%)	80 (31.6%)	105 (29.7%)	
... Beaucoup de rivalité	44 (44.0%)	77 (30.4%)	121 (34.3%)	
Non réponses	31 (31.0%)	96 (37.9%)	127 (36.0%)	
Les discussions avec les personnes de l'autre sexe me manquent.				< 0.001
Oui	47 (47.0%)	159 (62.8%)	206 (58.4%)	
Non	41 (41.0%)	54 (21.3%)	95 (26.9%)	
Non réponses	12 (12.0%)	40 (15.8%)	52 (14.7%)	
Les activités avec les personnes de l'autre sexe me manquent.				< 0.001
Oui	52 (52.0%)	163 (64.4%)	215 (60.9%)	
Non	38 (38.0%)	44 (17.4%)	82 (23.2%)	
Non réponses	10 (10.0%)	46 (18.2%)	56 (15.9%)	
La séduction des personnes de l'autre sexe me manque.				< 0.001
Oui	17 (17.0%)	89 (35.2%)	106 (30.0%)	
Non	71 (71.0%)	118 (46.6%)	189 (53.5%)	
Non réponses	12 (12.0%)	46 (18.2%)	58 (16.4%)	
Le sexe avec les personnes de l'autre sexe me manque.				< 0.001
Oui	22 (22.0%)	109 (43.1%)	131 (37.1%)	
Non	67 (67.0%)	96 (37.9%)	163 (46.2%)	
Non réponses	11 (11.0%)	48 (19.0%)	59 (16.7%)	
Avis sur les espaces de mixité possibles				
Pourrait-on mettre en place des cellules pour les couples de détenus ?				0.505
Oui	58 (58.0%)	143 (56.5%)	201 (56.9%)	
Non	7 (7.0%)	28 (11.1%)	35 (9.9%)	
Non réponses	35 (35.0%)	82 (32.4%)	117 (33.1%)	

	Femmes (N=100)	Hommes (N=253)	Ensemble (N=353)	<i>p value</i>
Pourrait-on ouvrir les <i>nursery</i> aux pères ?				0.502
Oui	60 (60.0%)	136 (53.8%)	196 (55.5%)	
Non	13 (13.0%)	33 (13.0%)	46 (13.0%)	
Non réponses	27 (27.0%)	84 (33.2%)	111 (31.4%)	
Pourrait-on mettre en place des promenades mixtes ?				0.188
Oui	61 (61.0%)	172 (68.0%)	233 (66.0%)	
Non	26 (26.0%)	44 (17.4%)	70 (19.8%)	
Non réponses	13 (13.0%)	37 (14.6%)	50 (14.2%)	
Pourrait-on mettre en place des repas mixtes ?				0.004
Oui	59 (59.0%)	178 (70.4%)	237 (67.1%)	
Non	28 (28.0%)	33 (13.0%)	61 (17.3%)	
Non réponses	13 (13.0%)	42 (16.6%)	55 (15.6%)	
Pourrait-on mettre en place des quartiers mixtes (avec cellules séparées) ?				0.058
Oui	47 (47.0%)	138 (54.5%)	185 (52.4%)	
Non	40 (40.0%)	69 (27.3%)	109 (30.9%)	
Non réponses	13 (13.0%)	46 (18.2%)	59 (16.7%)	

Annexe 3B : Questionnaires “Personnels”

Tableau 25 : Variables des questionnaires “Personnels” - Par groupes (Hommes / Femmes)

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles				
Établissement de l'enquête				< 0.001
CD B	14 (15.9%)	19 (32.8%)	33 (22.6%)	
MA B	9 (10.2%)	13 (22.4%)	22 (15.1%)	
MA C	6 (6.8%)	17 (29.3%)	23 (15.8%)	
CD D	16 (18.2%)	6 (10.3%)	22 (15.1%)	
CD A	43 (48.9%)	3 (5.2%)	46 (31.5%)	
Non réponses	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	
Âge (années)				
Moins de 30 ans	20 (22.7%)	8 (13.8%)	28 (19.2%)	
Entre 31 et 40 ans	23 (26.1%)	16 (27.6%)	39 (26.7%)	
Entre 41 et 50 ans	37 (42.0%)	20 (34.5%)	57 (39.0%)	
Plus de 50 ans	8 (9.1%)	14 (24.1%)	22 (15.1%)	
Non réponses	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	
Situation familiale				0.650
Célibataire	20 (22.7%)	13 (22.4%)	33 (22.6%)	
En couple	58 (65.9%)	41 (70.7%)	99 (67.8%)	
Séparé(e) ou divorcé(e)	8 (9.1%)	4 (6.9%)	12 (8.2%)	
Non réponses	2 (2.3%)	0 (0.0%)	2 (1.4%)	
A des enfants ?				0.198
Oui	55 (62.5%)	44 (75.9%)	99 (67.8%)	
Non	32 (36.4%)	14 (24.1%)	46 (31.5%)	
Non réponses	1 (1.1%)	0 (0.0%)	1 (0.7%)	
Grade dans l'AP				0.008
Surveillant·e	43 (48.9%)	24 (41.4%)	67 (45.9%)	
Gradé·e	35 (39.8%)	34 (58.6%)	69 (47.3%)	
Non réponses	10 (11.4%)	0 (0.0%)	10 (6.8%)	
Ancienneté dans l'AP				0.608
Moins de 3 ans	13 (14.8%)	7 (12.1%)	20 (13.7%)	
Entre 4 et 10 ans	27 (30.7%)	13 (22.4%)	40 (27.4%)	
Entre 11 et 20 ans	24 (27.3%)	18 (31.0%)	42 (28.8%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Plus de 20 ans	24 (27.3%)	20 (34.5%)	44 (30.1%)	
Non réponses	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	
Première affectation dans l'AP ?				0.971
Oui	23 (26.1%)	15 (25.9%)	38 (26.0%)	
Non	65 (73.9%)	43 (74.1%)	108 (74.0%)	
Non réponses	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	
Avis sur les conditions de travail				
Pensez-vous que la charge de travail est trop importante ?				0.395
Oui, souvent	48 (54.5%)	33 (56.9%)	81 (55.5%)	
Oui, toujours	7 (8.0%)	9 (15.5%)	16 (11.0%)	
Non, jamais	28 (31.8%)	13 (22.4%)	41 (28.1%)	
Non réponses	5 (5.7%)	3 (5.2%)	8 (5.5%)	
Pensez-vous que vous effectuez des tâches dégradantes au quotidien ?				0.513
Oui, souvent	21 (23.9%)	15 (25.9%)	36 (24.7%)	
Oui, toujours	1 (1.1%)	2 (3.4%)	3 (2.1%)	
Non, jamais	61 (69.3%)	40 (69.0%)	101 (69.2%)	
Non réponses	5 (5.7%)	1 (1.7%)	6 (4.1%)	
Pensez-vous avoir du temps pour travailler à la réinsertion ?				0.088
Oui, souvent	42 (47.7%)	26 (44.8%)	68 (46.6%)	
Oui, toujours	8 (9.1%)	0 (0.0%)	8 (5.5%)	
Non, jamais	32 (36.4%)	28 (48.3%)	60 (41.1%)	
Non réponses	6 (6.8%)	4 (6.9%)	10 (6.8%)	
Pensez-vous avoir de la reconnaissance de la part de vos chef·fes ?				0.575
Oui, souvent	43 (48.9%)	26 (44.8%)	69 (47.3%)	
Oui, toujours	8 (9.1%)	8 (13.8%)	16 (11.0%)	
Non, jamais	33 (37.5%)	19 (32.8%)	52 (35.6%)	
Non réponses	4 (4.5%)	5 (8.6%)	9 (6.2%)	
Pensez-vous à des détenus hors du travail ?				0.947
Oui, souvent	28 (31.8%)	21 (36.2%)	49 (33.6%)	
Oui, toujours	5 (5.7%)	3 (5.2%)	8 (5.5%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Non, jamais	51 (58.0%)	32 (55.2%)	83 (56.8%)	
Non réponses	4 (4.5%)	2 (3.4%)	6 (4.1%)	
Pensez-vous être en danger dans l'exercice de vos missions?				0.390
Oui, souvent ou toujours	35 (39.8%)	23 (39.6%)	58 (39.7%)	
Non, jamais	49 (55.7%)	32 (55.2%)	81 (55.5%)	
Non réponses	4 (4.5%)	3 (5.2%)	7 (4.8%)	
Travaillez-vous parfois de nuit ?				0.475
Oui, parfois	23 (26.1%)	12 (20.7%)	35 (24.0%)	
Oui, souvent	24 (27.3%)	23 (39.7%)	47 (32.2%)	
Oui, toujours	10 (11.4%)	6 (10.3%)	16 (11.0%)	
Non, jamais	31 (35.2%)	17 (29.3%)	48 (32.9%)	
Non réponses	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	
Pensez-vous que votre travail est compatible avec votre vie personnelle?				0.581
Oui	57 (64.8%)	33 (56.9%)	90 (61.6%)	
Non	29 (33.0%)	24 (41.4%)	53 (36.3%)	
Non réponses	2 (2.3%)	1 (1.7%)	3 (2.1%)	
Pensez-vous que votre métier est difficile ?				0.395
Oui	71 (80.7%)	51 (87.9%)	122 (83.6%)	
Non	12 (13.6%)	6 (10.3%)	18 (12.3%)	
Non réponses	5 (5.7%)	1 (1.7%)	6 (4.1%)	
Comment se passent vos relations avec vos collègues?				0.436
Plutôt bien	49 (55.7%)	27 (46.6%)	76 (52.1%)	
Plutôt mal	3 (3.4%)	3 (5.2%)	6 (4.1%)	
Très bien	32 (36.4%)	20 (34.5%)	52 (35.6%)	
Très mal	1 (1.1%)	2 (3.4%)	3 (2.1%)	
Cela dépend	1 (1.1%)	2 (3.4%)	3 (2.1%)	
Je travaille seul ou seule	2 (2.3%)	2 (3.4%)	4 (2.7%)	
Non réponses	0 (0.0%)	2 (3.4%)	2 (1.4%)	
Comment se passent vos relations avec vos chef·fes?				0.101
Plutôt bien	61 (69.3%)	32 (55.2%)	93 (63.7%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Plutôt mal	5 (5.7%)	4 (6.9%)	9 (6.2%)	
Très bien	15 (17.0%)	16 (27.6%)	31 (21.2%)	
Très mal	1 (1.1%)	4 (6.9%)	5 (3.4%)	
Cela dépend	4 (4.5%)	0 (0.0%)	4 (2.7%)	
Non réponses	2 (2.3%)	2 (3.4%)	4 (2.7%)	
Connaissances et avis autour de l'entrée dans l'AP et de la formation				
Savez-vous qu'il y a un quota maximum de femmes?				0.085
Oui	69 (78.4%)	38 (65.5%)	107 (73.3%)	
Non	19 (21.6%)	20 (34.5%)	39 (26.7%)	
Non réponses	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	
Avez-vous été formé à la mixité du personnel?				0.189
Non, pas du tout	39 (44.3%)	31 (53.4%)	70 (47.9%)	
Oui, un peu	13 (14.8%)	14 (24.1%)	27 (18.5%)	
Oui, beaucoup	3 (3.4%)	1 (1.7%)	4 (2.7%)	
Je ne m'en souviens plus	32 (36.4%)	12 (20.7%)	44 (30.1%)	
Non réponses	1 (1.1%)	0 (0.0%)	1 (0.7%)	
Savez-vous que les activités peuvent être mixtes en prison?				0.871
Oui	54 (61.4%)	38 (65.5%)	92 (63.0%)	
Non	32 (36.4%)	19 (32.8%)	51 (34.9%)	
Non réponses	2 (2.3%)	1 (1.7%)	3 (2.1%)	
Avez-vous été formé à la mixité des activités?				0.679
Non, pas du tout	59 (67.0%)	35 (60.3%)	94 (64.4%)	
Oui, un peu	11 (12.5%)	5 (8.6%)	16 (11.0%)	
Oui, beaucoup	2 (2.3%)	2 (3.4%)	4 (2.7%)	
Je ne m'en souviens plus	15 (17.0%)	15 (25.9%)	30 (20.5%)	
Non réponses	1 (1.1%)	1 (1.7%)	2 (1.4%)	
Selon vous, le quota maximum de femmes est-il une bonne chose?				0.295
Oui	48 (54.5%)	25 (43.1%)	73 (50.0%)	
Non	23 (26.1%)	16 (27.6%)	39 (26.7%)	
Non réponses	17 (19.3%)	17 (29.3%)	34 (23.3%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Selon vous, le concours est-il plus facile à réussir pour les femmes?				0.489
Oui	8 (9.1%)	9 (15.5%)	17 (11.6%)	
Non	78 (88.6%)	48 (82.8%)	126 (86.3%)	
Non réponses	2 (2.3%)	1 (1.7%)	3 (2.1%)	
Avis sur la place des femmes surveillantes				
Selon vous, est-ce plus difficile de travailler en QH pour les femmes?				0.400
Oui	24 (27.3%)	12 (20.7%)	36 (24.7%)	
Non	58 (65.9%)	44 (75.9%)	102 (69.9%)	
Non réponses	6 (6.8%)	2 (3.4%)	8 (5.5%)	
Selon vous, est-ce plus difficile de surveiller des hommes?				0.142
Oui	15 (17.0%)	9 (15.5%)	24 (16.4%)	
Non	68 (77.3%)	40 (69.0%)	108 (74.0%)	
Non réponses	5 (5.7%)	9 (15.5%)	14 (9.6%)	
Selon vous, les surveillantes font-elles les mêmes tâches que les surveillants?				0.078
Oui	37 (42.0%)	33 (56.9%)	70 (47.9%)	
Non	40 (45.5%)	23 (39.7%)	63 (43.2%)	
Non réponses	11 (12.5%)	2 (3.4%)	13 (8.9%)	
Selon vous, les surveillantes se font-elles draguer?				0.070
Oui, parfois	50 (56.8%)	30 (51.7%)	80 (54.8%)	
Oui, souvent	27 (30.7%)	26 (44.8%)	53 (36.3%)	
Non réponses	11 (12.5%)	2 (3.4%)	13 (8.9%)	
Selon vous, les surveillantes aident-elles à gérer les tensions?				< 0.001
Oui, parfois	27 (30.7%)	34 (58.6%)	61 (41.8%)	
Oui, souvent	49 (55.7%)	17 (29.3%)	66 (45.2%)	
Non, jamais	0 (0.0%)	5 (8.6%)	5 (3.4%)	
Non réponses	12 (13.6%)	2 (3.4%)	14 (9.6%)	
Selon vous, les surveillantes ont-elles une relation plus proche aux détenus?				0.005
Oui, parfois	13 (14.8%)	20 (34.5%)	33 (22.6%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Oui, souvent	1 (1.1%)	3 (5.2%)	4 (2.7%)	
Non, jamais	59 (67.0%)	32 (55.2%)	91 (62.3%)	
Non réponses	15 (17.0%)	3 (5.2%)	18 (12.3%)	
Selon vous, les surveillantes parviennent-elles à imposer leur autorité?				< 0.001
Oui, parfois	13 (14.8%)	26 (44.8%)	39 (26.7%)	
Oui, souvent	62 (70.5%)	28 (48.3%)	90 (61.6%)	
Non, jamais	0 (0.0%)	2 (3.4%)	2 (1.4%)	
Non réponses	13 (14.8%)	2 (3.4%)	15 (10.3%)	
Selon vous, les surveillantes participent-elles aux interventions?				< 0.001
Oui, parfois	38 (43.2%)	20 (34.5%)	58 (39.7%)	
Oui, souvent	33 (37.5%)	11 (19.0%)	44 (30.1%)	
Non, jamais	4 (4.5%)	23 (39.7%)	27 (18.5%)	
Non réponses	13 (14.8%)	4 (6.9%)	17 (11.6%)	
Selon vous, les surveillantes occupent-elles des postes protégés?				0.064
Oui, parfois	48 (54.5%)	37 (63.8%)	85 (58.2%)	
Oui, souvent	15 (17.0%)	15 (25.9%)	30 (20.5%)	
Non, jamais	11 (12.5%)	3 (5.2%)	14 (9.6%)	
Non réponses	14 (15.9%)	3 (5.2%)	17 (11.6%)	
Selon vous, y a-t-il assez ou trop de femmes en QH?				0.986
Leur nombre convient	24 (27.3%)	17 (29.3%)	41 (28.1%)	
Il n'y en a pas assez	10 (11.4%)	7 (12.1%)	17 (11.6%)	
Il y en a trop	12 (13.6%)	7 (12.1%)	19 (13.0%)	
Non réponses	42 (47.7%)	27 (46.6%)	69 (47.3%)	
Selon vous, est-ce globalement difficile d'être une surveillante?				0.018
Oui	28 (31.8%)	21 (36.2%)	49 (33.6%)	
Non	52 (59.1%)	23 (39.7%)	75 (51.4%)	
Non réponses	8 (9.1%)	14 (24.1%)	22 (15.1%)	
Avis sur la place des hommes surveillants				
Selon vous, est-ce dommage qu'il n'y ait pas d'hommes en QF?				0.984

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Oui	29 (33.0%)	19 (32.8%)	48 (32.9%)	
Non	46 (52.3%)	31 (53.4%)	77 (52.7%)	
Non réponses	13 (14.8%)	8 (13.8%)	21 (14.4%)	
Selon vous, serait-ce difficile d'être surveillant en QF?				0.017
Oui	56 (63.6%)	23 (39.7%)	79 (54.1%)	
Non	23 (26.1%)	25 (43.1%)	48 (32.9%)	
Non réponses	9 (10.2%)	10 (17.2%)	19 (13.0%)	
Si c'était possible pour un homme de travailler en QF, iriez-vous ?				< 0.001
Oui	2 (2.3%)	28 (48.3%)	30 (20.5%)	
Non	1 (1.1%)	12 (20.7%)	13 (8.9%)	
Je suis une femme donc c'est déjà possible	40 (45.5%)	0 (0.0%)	40 (27.4%)	
Non réponses	45 (51.1%)	18 (31.0%)	63 (43.2%)	
Avis général sur le sexisme dans l'AP				
Selon vous, la prison est-elle un monde masculin?				0.379
Oui, c'était le cas dans le passé	21 (23.9%)	10 (17.2%)	31 (21.2%)	
Oui, c'est toujours le cas	26 (29.5%)	22 (37.9%)	48 (32.9%)	
Non, pas spécialement	41 (46.6%)	25 (43.1%)	66 (45.2%)	
Non réponses	0 (0.0%)	1 (1.7%)	1 (0.7%)	
Selon vous, y a-t-il du sexisme dans l'AP?				0.087
Oui, un peu	41 (46.6%)	31 (53.4%)	72 (49.3%)	
Oui, beaucoup	31 (35.2%)	10 (17.2%)	41 (28.1%)	
Non, pas du tout	9 (10.2%)	8 (13.8%)	17 (11.6%)	
Non réponses	7 (8.0%)	9 (15.5%)	16 (11.0%)	
Selon vous, des violences sexistes peuvent-elles arriver dans l'AP?				0.017
Oui, je l'ai déjà vu	7 (8.0%)	9 (15.5%)	16 (11.0%)	
Oui, j'en ai déjà entendu parler	56 (63.6%)	32 (55.2%)	88 (60.3%)	
Oui, j'ai déjà été concerné ou concernée	13 (14.8%)	1 (1.7%)	14 (9.6%)	
Non, je ne pense pas	10 (11.4%)	14 (24.1%)	24 (16.4%)	
Non réponses	2 (2.3%)	2 (3.4%)	4 (2.7%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Avis sur les activités mixtes entre personnes détenues				
Selon vous, les activités mixtes sont-elles une bonne chose?				0.328
Oui, pour certaines activités	36 (40.9%)	21 (36.2%)	57 (39.0%)	
Oui, pour toutes les activités	8 (9.1%)	6 (10.3%)	14 (9.6%)	
Non, pas du tout	37 (42.0%)	30 (51.7%)	67 (45.9%)	
Non réponses	7 (8.0%)	1 (1.7%)	8 (5.5%)	
Selon vous, les activités mixtes...				0.239
... apaisent les tensions	23 (26.1%)	22 (37.9%)	45 (30.8%)	
... augmenter les tensions	22 (25.0%)	15 (25.9%)	37 (25.3%)	
Non réponses	43 (48.9%)	21 (36.2%)	64 (43.8%)	
Selon vous, les activités mixtes...				0.760
... ressemblent à la vie dehors	41 (46.6%)	24 (41.4%)	65 (44.5%)	
... ne sont pas normales	20 (22.7%)	16 (27.6%)	36 (24.7%)	
Non réponses	27 (30.7%)	18 (31.0%)	45 (30.8%)	
Selon vous, les activités mixtes...				0.647
... ne posent pas de problèmes de sécurité particulier	12 (13.6%)	6 (10.3%)	18 (12.3%)	
... posent des problèmes de sécurité supplémentaires	57 (64.8%)	36 (62.1%)	93 (63.7%)	
Non réponses	19 (21.6%)	16 (27.6%)	35 (24.0%)	
Selon vous, les AM sont-elles plus difficiles à surveiller?				0.812
Oui	62 (70.5%)	38 (65.5%)	100 (68.5%)	
Non	19 (21.6%)	15 (25.9%)	34 (23.3%)	
Non réponses	7 (8.0%)	5 (8.6%)	12 (8.2%)	
Selon vous, les AM créent-elles plus de risques de drague entre détenu et surveillant?				0.070
Oui	11 (12.5%)	16 (27.6%)	27 (18.5%)	
Non	67 (76.1%)	36 (62.1%)	103 (70.5%)	
Non réponses	10 (11.4%)	6 (10.3%)	16 (11.0%)	
Selon vous, les AM conduisent-elles à des rapports de séduction entre détenus?				0.004
Oui	79 (89.8%)	48 (82.8%)	127 (87.0%)	
Non	1 (1.1%)	8 (13.8%)	9 (6.2%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Non réponses	8 (9.1%)	2 (3.4%)	10 (6.8%)	
Selon vous, les AM rendent-elles la détention moins punitive?				0.235
Oui	40 (45.5%)	31 (53.4%)	71 (48.6%)	
Non	36 (40.9%)	24 (41.4%)	60 (41.1%)	
Non réponses	12 (13.6%)	3 (5.2%)	15 (10.3%)	
Selon vous, les AM favorisent-elles la réinsertion?				0.730
Oui	36 (40.9%)	20 (34.5%)	56 (38.4%)	
Non	43 (48.9%)	31 (53.4%)	74 (50.7%)	
Non réponses	9 (10.2%)	7 (12.1%)	16 (11.0%)	
Selon vous, les AM peuvent-elles concerner tous les détenus?				0.718
Oui	7 (8.0%)	6 (10.3%)	13 (8.9%)	
Non	72 (81.8%)	48 (82.8%)	120 (82.2%)	
Non réponses	9 (10.2%)	4 (6.9%)	13 (8.9%)	
Avez-vous déjà surveillé des activités mixtes?				0.258
Oui	23 (26.1%)	21 (36.2%)	44 (30.1%)	
Non	60 (68.2%)	36 (62.1%)	96 (65.8%)	
Non réponses	5 (5.7%)	1 (1.7%)	6 (4.1%)	
Avis sur les espaces de mixité possibles				
Selon vous, est-ce bien de pouvoir être dans même cellule pour des détenus en couple?				0.297
Oui	19 (21.6%)	16 (27.6%)	35 (24.0%)	
Non	48 (54.5%)	24 (41.4%)	72 (49.3%)	
Non réponses	21 (23.9%)	18 (31.0%)	39 (26.7%)	
Selon vous, serait-ce bien d'ouvrir les quartiers <i>nursery</i> aux pères?				0.896
Oui	60 (68.2%)	41 (70.7%)	101 (69.2%)	
Non	13 (14.8%)	7 (12.1%)	20 (13.7%)	
Non réponses	15 (17.0%)	10 (17.2%)	25 (17.1%)	
Selon vous, serait-ce bien d'organiser des promenades mixtes?				0.924
Oui	11 (12.5%)	6 (10.3%)	17 (11.6%)	

	Femmes (N=88)	Hommes (N=58)	Ensemble (N=146)	<i>p value</i>
Non	74 (84.1%)	50 (86.2%)	124 (84.9%)	
Non réponses	3 (3.4%)	2 (3.4%)	5 (3.4%)	
Selon vous, serait-ce bien d'organiser des repas mixtes?				0.846
Oui	22 (25.0%)	17 (29.3%)	39 (26.7%)	
Non	61 (69.3%)	38 (65.5%)	99 (67.8%)	
Non réponses	5 (5.7%)	3 (5.2%)	8 (5.5%)	
Selon vous, serait-ce bien de mettre en place des quartiers mixtes?				0.551
Oui	6 (6.8%)	7 (12.1%)	13 (8.9%)	
Non	77 (87.5%)	48 (82.8%)	125 (85.6%)	
Non réponses	5 (5.7%)	3 (5.2%)	8 (5.5%)	



JOURNÉE D'ÉTUDE

La mixité dans les lieux de privation de liberté

Vendredi 3 décembre 2021 - 9h - 17h15

Faculté de Droit de Douai
- salle des actes



Sous la direction de :

- M^{me} Anne Jennequin, MCF en Droit public, Université d'Artois
- M^{me} Coline Cardi, MCF en sociologie, Université Paris 8
- M^{me} Anaïs Henneguelle, MCF en économie, Université Rennes 2
- M^{me} Corinne Rostaing, Professeure de sociologie, Université Lyon 2



réalisation : service communication de l'université d'Artois - novembre 2021

Matinée : 9h • 12h30

9h00

Accueil

Première partie : La mixité à l'épreuve des institutions d'enfermement

9h30 • 10h45

La mixité à l'épreuve de l'organisation du service

- Cécile Rambourg, enseignante-chercheuse, CIRAP, École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).
- Isabelle Rome, Haute-Fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au Ministère de la Justice.
- Pascal Lucas, directeur des ressources humaines, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

10h45

Débat et Pause

11h00 • 12h15

La mixité à l'épreuve des missions institutionnelles

- Camille Lancelevée, sociologue, maîtresse de conférences, Université de Strasbourg, SAGE.
- Virginie Tanquerel, directrice du Centre de détention de Bapaume.
- Camille Lessiehi, cheffe de l'unité méthodologie accompagnement des SPIP, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

12h15

Débat

12h30

Pause déjeuner

Après-midi : 13h30 • 17h15

Deuxième partie : La mixité à l'épreuve des corps enfermés

13h30 • 14h40

La tension entre respect de l'intégrité physique et impératif de sécurité

- Caroline Touraut, sociologue, Observatoire national de la Protection de l'Enfance (ONPE).
- Mathilde Cunha, adjointe au chef du Département de la sécurité et de la détention, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.
- Solène Bouf-Wagner et Margot Sifre, intervenantes juridiques en rétention, Centre de Rétention Administrative du Mesnil-Amelot.

14h40

Débat et Pause

14h50 • 16h00

La tension entre sexualité et intimité

- Yaëlle Amsellem-Mainguy et Isabelle Lacroix, sociologues, chargées de recherche, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP).
- Karine Vernière, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Calvados.
- Etienne Dubois, chargé de contrôle de fonctionnement à la Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse.
- Pierre Basseur, sociologue, post-doctorant, INSERM, chercheur associé au Laboratoire Pacte.

16h00

Débat

16h15

Mot de clôture par Dominique Simonnot, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté et Sara-Dorothee Guérin-Brunet, Contrôleure chargée des saisines.

16h30 • 17h15

Pot de clôture